COMPRENDRE LES LIENS ENTRE EXTRÉMISME VIOLENT ET ACTIVITÉS ILLICITES DANS LA RÉGION DU FOLON EN CÔTE D'IVOIRE

Décembre 2023

CHERCHEUR PRINCIPAL :
Professeur KIMOU ASSI José Carlos, Economiste

CHERCHEURS ASSOCIE(E)S :
Professeur FOFANA Memon, Sociologue
Docteure BECHO Isabelle N'DRI, Economiste
Docteure DIARRASSOUBA Abiba, Sociologue

COMPRENDRE LES LIENS ENTRE EXTRÉMISME VIOLENT ET ACTIVITÉS ILLICITES DANS LA RÉGION DU FOLON EN CÔTE D'IVOIRE

Décembre 2023

CHERCHEUR PRINCIPAL :
Professeur KIMOU ASSI José Carlos, Economiste

CHERCHEURS ASSOCIE(E)S :
Professeur FOFANA Memon, Sociologue

Docteure DIARRASSOUBA Abiba, Sociologue

Docteure BECHO Isabelle N'DRI, Economiste

Sponsor :
Equal Access International

Ce produit de recherche a été rendu possible grâce au soutien de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), dans le cadre de l'accord de coopération de l'USAID n° 72062421CA00002. Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'Equal Access International, de l'Agence des États-Unis pour le développement international ou du gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Photo de couverture : Rue des fromagers à Minignan.

Toutes les photos : crédit Equal Acces International sous CC BY-NC-SA 4.0

ISBN 978-1-964458-22-9

SOMMAIRE

Sigles et abréviations 4

Liste des illustrations 4

A. Résumé exécutif 5

B. Messages cles et recommandations 7

1 Introduction 9
1.1 Contexte et justification 9
1.2 Rappel des objectifs de la mission 10

2 Methodologie 11
2.1 Déroulement de la mission 11
2.2 Principales difficultés rencontrées 12

3 Liens entre activites illicites et extremisme violent : un bref survol de la litterature 13

4 Resultats 15
4.1 Activités illicites dans le Folon : Constats et dynamique 15
4.1.1 Activités licites pratiquées de façon illégale 15
4.1.2 Activités illegales 17
4.2 Accroissement des activités caritatives à caractère religieux dans le Folon : une autre porte d'entrée pour le financement de l'EV ? 22
4.3 Activités illicites et financement de l'EV 25
4.3.1 Le financement des exploitations minières artisanales clandestines dans le viseur des mouvements djihadistes 25
4.3.2 Risques de lien entre activités illicites et EV dans la région du Folon 27
4.4 Approches de résilience communautaire 35
4.4.1 Renforcement de la collaboration locale sous le leadership du corps préfectoral 35
4.4.2 Autorités coutumières et jeunes, agents de veille contre la prolifération des activités illicites et l'EV 35

5. Synthese et conclusion 37

6. Recommandations 40
6.1 A l'Etat de Côte d'Ivoire 40
6.2 Au projet R4P (en termes de stratégies d'intervention) 40

7. Bibliographie 41

. Annexe 1: Un appel à la vigilance face aux mutations sociales dans le Folon 42

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BSSI :	Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention
CAPEC :	Cellule d'Analyse de Politique Economique du Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale
CCM :	Comité Civilo-Militaire
CEDEAO :	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNDH :	Conseil National des Droits de l'Homme
CNFCI :	Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire
COSIM :	Conseil Supérieur des Imams
EV :	Extrémisme Violent
FDS :	Forces de Défense et de Sécurité
GEV :	Groupes Extrémistes Violents
OCPV :	Office pour la Commercialisation des Produits Vivriers
ONG	Organisation Non Gouvernementale
R4P	Resilience for Peace / Résilience pour la Paix
RCI	République de Côte d'Ivoire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SODEFOR	Société de développement des forêts
USAID	United States Agency for International Development / Agence des États-Unis pour le développement international

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 :	Carte des régions et villes du nord de la Cote d'Ivoire	6
Diagramme 1 :	Critéres d'identification des localités	11
Diagramme 2 :	Proportion des entretiens	12
Diagramme 3 :	Activités de financement des groupes extrémistes violents	13
Diagramme 4 :	Analyse des activités licites pratiquées de manière illégale et des activités illicites dans la région du Folon	22
Diagramma 5 :	Synthèse des liens entre exploitation minière artisanale clandestine et EV	27
Diagramme 6 :	Trafic de bois dans la région du Folon et liens avec l'EV : Tableau de synthèse	28
Diagramme 7 :	Vol de bétail dans la région du Folon et liens avec l'EV : Tableau de synthèse	30
Diagramme 8 :	Contrebande de carburant dans la région du Folon et liens avec l'EV : Tableau de synthèse	32

A Résumé exécutif

Reprofilage de la voie reliant Goueya (Cote d'Ivoire) à Soloba (Mali) par les jeunes de ces localité sous l'initiative du réseau Transfrontalier de Goueya.

L'étude, « *Comprendre les liens entre extrémisme violent (EV) et activités illicites dans la région du Folon en Côte d'Ivoire* », vise **à générer des données empiriques dans le but de mieux appréhender les liens entre activités illicites et extrémisme violent dans la région Folon** ; notamment alimenter les processus décisionnels et d'élaboration des initiatives de renforcement de la résilience communautaire à l'EV et comprendre les stratégies de mobilisation de ressources financières, opérationnelles, logistiques et humaines mises en œuvre par les groupes extrémistes violents (GEV) dans le Folon, à partir ou en direction du Folon.

Elle a été menée sur la base d'une **recherche qualitative avec une diversité d'outils et de méthodes**. La collecte de données a été menée dans 12 localités de la région du Folon et a permis de réaliser 109 entretiens (dont 89 entretiens individuels et 20 entretiens de groupe). Les principales parties prenantes rencontrées sont les autorités administratives et politiques, les responsables des services et structures techniques déconcentrés de l'Etat, les leaders communautaires, la société civile, les jeunes, les femmes et des informateurs clés.

Il ressort de l'étude que la région du Folon garde encore les stigmates de la décennie de crise politico-militaire en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2012. Plusieurs activités illicites, liées pour la plupart à la gestion des ressources naturelles, s'y développent encore à des degrés plus ou moins importants ; ce, d'autant plus que la région se situe dans une zone frontalière avec la Mali et la Guinée dans un contexte d'expansion de l'EV. L'étude montre que si certaines activités présentent des liens avérés avec l'EV, d'autres couvent des risques de liens avec le financement des GEV.

Aussi l'étude met-elle en évidence des liens entre l'orpaillage clandestin et l'EV marqués par le financement d'équipements (production), la provision de ressources à des agents identifiés dans la communauté pour l'achat de l'or (commercialisation) et par l'entrée dans le capital de l'exploitant de la mine (« management »).

D'autres activités telles que le trafic de bois, le vol de bétail, la contrebande de carburant et la contrebande de produits agricoles (ana-

carde, maïs, soja) et de produits phytosanitaires présentent des risques de financement des GEV à court, moyen ou long terme. Même si aucune certitude de lien avéré n'a été établie, l'organisation et la hiérarchisation de leur mode opératoire, similaires à celles en cours dans les pays frontaliers, l'importance des revenus générés, les acteurs impliqués et l'opacité autour de leur système de financement et de transfert de revenus générés, dénotent une criminalité transfrontalière organisée, notamment avec le Mali, et susceptible de profiter à des acteurs difficilement identifiables comme les GEV.

En conséquence, des mécanismes institutionnels et communautaires de résilience sont développés et mis en œuvre dans la région. Cependant, l'étude montre que certains facteurs au niveau local favorisent le développement, à moyen ou long terme, d'un lien étroit entre les activités illicites et l'EV. On peut citer : le niveau de pauvreté et de chômage des populations, notamment des jeunes et des femmes ; l'insuffisance des ressources consacrées à la sécurité de la région ; l'implication supposée des autorités politiques et administratives, et même des FDS dans la chaîne des valeurs de certaines activités illicites ; la faiblesse de la coopération transfrontalière (diplomatie transfrontalière locale) ; la méconnaissance de liens probables entre les activités illicites et le financement des GEV et l'acceptation sociale et la tolérance de la communauté, vis-à-vis des activités illicites.

Au vu de ces constats, et dans un contexte marqué par l'apparition de phénomènes sociaux nouveaux dans la région (prêcheurs islamiques itinérants, mosquées et guides religieux prônant une idéologie islamiste radicale, mendiants et réfugiés en grand nombre, etc.), **l'étude recommande à l'Etat** de (i) renforcer le cadre de gouvernance et de coopération à tous les niveaux avec les autorités transfrontalières ; (ii) créer un cadre de collaboration avec les branches professionnelles des secteurs économiques de chaque pays ; et (iii) intensifier les programmes de développement sociaux en faveur de l'insertion professionnelle des couches vulnérables. **L'étude recommande également à R4P de** : (i) renforcer la sensibilisation des communautés, notamment sur les dispositions légales concernant les activités illicites, les phénomènes nouveaux, les liens entre les activités illicites et le financement des GEV et les risques y afférents ; (ii) contribuer au renforcement des activités de cohésion entre les parties prenantes locales (administratives, sécuritaire) et entre les communautés transfrontalières ; (iii) contribuer au renforcement du dialogue inter-religieux et (iv) mobiliser les cadres autour de la question du développement local.

Carte 1: carte des régions et villes du nord de la Cote d'Ivoire

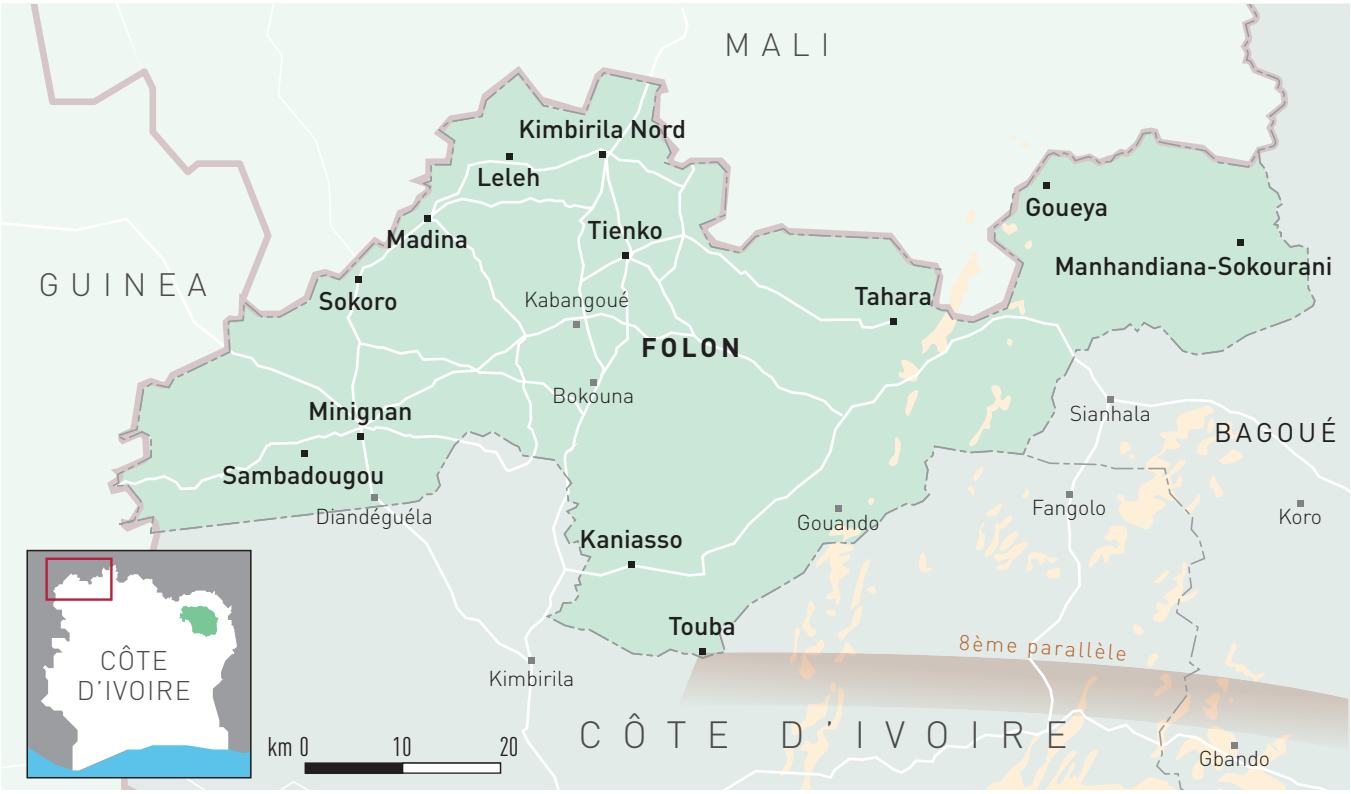

B Messages cles et recommandations

Messages clés

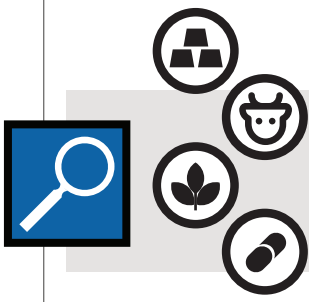

Il existe une multitude d'activités illicites majeures dans le Folon dont les plus importantes sont l'exploitation illégale artisanale de l'or, le vol de bétail, le trafic de bois protégé, le trafic de drogue, de médicaments prohibés et les isotropes, la contrebande de carburant, de produits divers (phytosanitaires, denrées de première nécessité et produits agricoles).

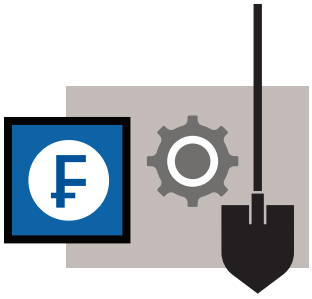

L'exploitation illégale artisanale de l'or constitue une source crédible de financement de l'EV. Les GEV peuvent contrôler au moins trois maillons de la chaine : « la production » par la fourniture d'équipements, « la commercialisation » en recrutant et fournissant des ressources à des agents identifiés dans la communauté et le « management » par l'entrée dans le capital. De même, il **apparaît un risque élevé de corrélation entre les activités illicites telles que le vol de bétail, la contrebande de bois de vène et de carburant et le financement de l'EV.**

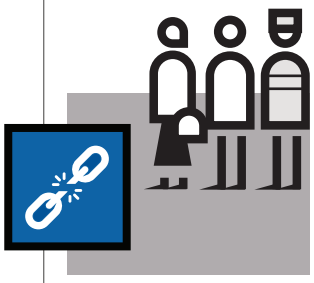

La faiblesse de la gouvernance locale, la gestion des ressources naturelles défaillante, la vulnérabilité des jeunes et des femmes sont des facteurs susceptibles de favoriser le renforcement du lien entre EV et les activités illicites.

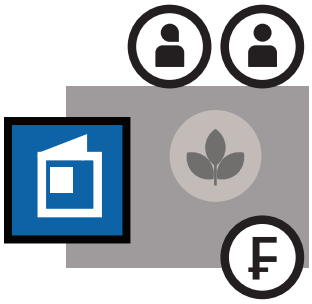

Le renforcement du cadre de commercialisation des produits agricoles, l'urgence de promouvoir des opportunités économiques pour les jeunes et les femmes et l'amélioration de la relation civilo-militaire (FDS et communautés locales) constituent des défis importants à relever pour contrer l'expansion de l'EV par le biais de ressources découlant de l'économie souterraine.

Recommandations

A l'Etat de Côte d'Ivoire :

(i) Renforcer le cadre de gouvernance et de coopération institutionnelle, juridique, sécuritaire et opérationnelle avec les autorités administratives et sécuritaires transfrontalières sur les activités illicites ;
(ii) Créer un cadre de collaboration entre les branches professionnelles des secteurs économiques (exploitation de l'or, filière bois, filière bétail, etc.), de chaque pays, pour développer des synergies d'actions ;
(iii) Intensifier les programmes de développement socioéconomique et surtout d'insertion professionnelle pour renforcer la résilience des jeunes et des femmes face à la menace « ambiante » de l'EV dans la région.

A R4P :

(i) Renforcer la sensibilisation des communautés avec des approches de communication adaptées au contexte local notamment sur les dispositions légales concernant les activités illicites, les phénomènes nouveaux, les liens et risques entre les activités illicites et le financement des GEV ;
(ii) Contribuer au renforcement du dialogue et des activités de cohésion entre les communautés locales et les autorités administratives - sécuritaires et entre les communautés vivant le long des frontières ;
(iii) Contribuer au renforcement du dialogue inter-religieux entre les différentes branches de l'islam présentes dans la région ;
(iv) Contribuer à la sensibilisation des cadres locaux pour renforcer leurs implications dans le développement socioéconomique de la région notamment la création d'opportunités d'emploi et de formation professionnelle des jeunes et des femmes.

Activité socioculturelle avec la communauté peulh de Sokoro, illustrant les interactions sociales et culturelles locales.

1 Introduction

1.1. Contexte et justification

La République de Côte d'Ivoire (RCI) a connu, depuis le début des années 2000, de multiples épisodes militaro-politiques. Depuis la fin de la crise en 2011, le pays s'est considérablement stabilisé. Cependant, de nouveaux défis ont émergé, dont des attaques menées par des groupes extrémistes violents (GEV), légions dans la sous-région ouest africaine.

L'extrémisme violent (EV) est, en effet, un phénomène mondial qui a des implications profondes sur la sécurité internationale, et qui trouve souvent ses racines dans des facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, le chômage, l'injustice sociale et la marginalisation. Les groupes extrémistes proposent parfois une alternative séduisante pour ceux qui se sentent exclus de la société ou qui sont en quête de sens et de statut. Cette relation est très souvent établie au travers de la pratique d'activités illicites telles que la contrebande de ressources naturelles (comme l'or), le trafic de drogue et d'êtres humains. Ces activités fournissent aux groupes extrémistes non seulement des fonds, mais renforcent également leur emprise sur les territoires et les populations locales (Shaw et Tuesday, 2018).

En raison de son emplacement géographique stratégique, de ses frontières poreuses, surtout dans le nord du pays, et des insuffisances institutionnelles dans la coopération transfrontalière, la Côte d'Ivoire est devenue un carrefour pour diverses activités illicites. Ces activités illicites financent souvent l'extrémisme violent, alimentant ainsi un cercle vicieux de violence et d'instabilité (Assanvo, 2023).

Le lien entre l'extrémisme violent et les activités illicites en Côte d'Ivoire est complexe et multifactoriel. Il est important de reconnaître que tous les groupes extrémistes ne sont pas impliqués dans des activités illicites, et que toutes les activités illicites ne sont pas nécessairement liées à l'extrémisme violent. Néanmoins, il existe des cas où ces deux phénomènes se chevauchent et s'influencent mutuellement. Cette interaction entre l'extrémisme violent et les activités illicites peut entraîner des conséquences graves, notamment sur la sécurité des citoyens, l'économie du pays et la capacité du Gouvernement à maintenir l'ordre et la stabilité.

Aussi le Gouvernement ivoirien a-t-il pris des mesures idoines pour faire face à ces défis, spécifiquement, en ren-

Chargement d'un camion à marchandise un jour de marché à Goueya.

forçant ses forces de sécurité, en collaborant avec des partenaires internationaux et en améliorant la coordination entre les agences de sécurité. De plus, la Côte d'Ivoire a participé à des opérations régionales de lutte contre le terrorisme. Toutefois, l'une des questions cruciales qui se posent est de savoir comment l'extrémisme violent est lié aux activités illicites en Côte d'Ivoire. Cette problématique soulève des questions complexes liées à la sécurité, à la gouvernance, à l'économie et à la société de manière générale.

Ainsi cette recherche vise-t-elle à explorer et à analyser les liens entre l'extrémisme violent et les activités illicites en Côte d'Ivoire, principalement dans la région du Folon, en mettant l'accent sur les facteurs sous-jacents, les mécanismes de connexion, et les implications pour la stabilité nationale et régionale.

1.2. Rappel des objectifs de la mission

L'étude, *« Comprendre les liens entre extrémisme violent (EV) et activités illicites dans la région du Folon en Côte d'Ivoire »*, vise à générer des données empiriques dans le but de mieux appréhender les liens entre activités illicites (trafics de drogues et de médicaments, de motos, de carburant, vol de bétail, etc.) et extrémisme violent dans la région Folon. Il s'agit notamment d'alimenter les processus décisionnels et l'élaboration des initiatives de renforcement de la résilience communautaire à l'extrémisme violent dans la région du Folon et de comprendre les stratégies de mobilisation de ressources financières, opérationnelles, logistiques et humaines mises en œuvre par les groupes extrémistes violents (GEV) dans le Folon, à partir ou en direction du Folon.

La mission vise donc à identifier la création de ressources issues d'activités illicites ou illégales et d'établir le lien entre ces ressources et le financement de l'extrémisme violent. L'étude s'attèle à identifier les mécanismes, les jeux d'intérêt, les éléments de langages et les stratégies de résilience face à ces activités souterraines. Les liens entre l'EV et les activités illicites dans la région du Folon en Côte d'Ivoire s'apprécieront à travers plusieurs axes d'investigation, notamment la gouvernance, la communication, la gestion des ressources naturelles et tout autre aspect favorisant l'expansion ou le financement des GEV dans le Folon.

Pour chacun de ces axes, des questions de recherche ont été définies pour orienter la collecte et l'analyse des données.

Ambiance de jour de marché à Goueya

2 Methodologie

2.1. Déroulement de la mission

L'étude a connu plusieurs étapes de mise en œuvre. Mais globalement, elle a été focalisée sur une approche qualitative, notamment des entretiens (individuels et de groupe) et l'observation directe.

Après la revue documentaire, l'équipe de recherche a identifié les zones de collecte de données sur la base de critères préalablement établis avec l'appui de l'équipe projet de R4P et des autorités locales.

Diagramme 1 : critéres d'identification des localités

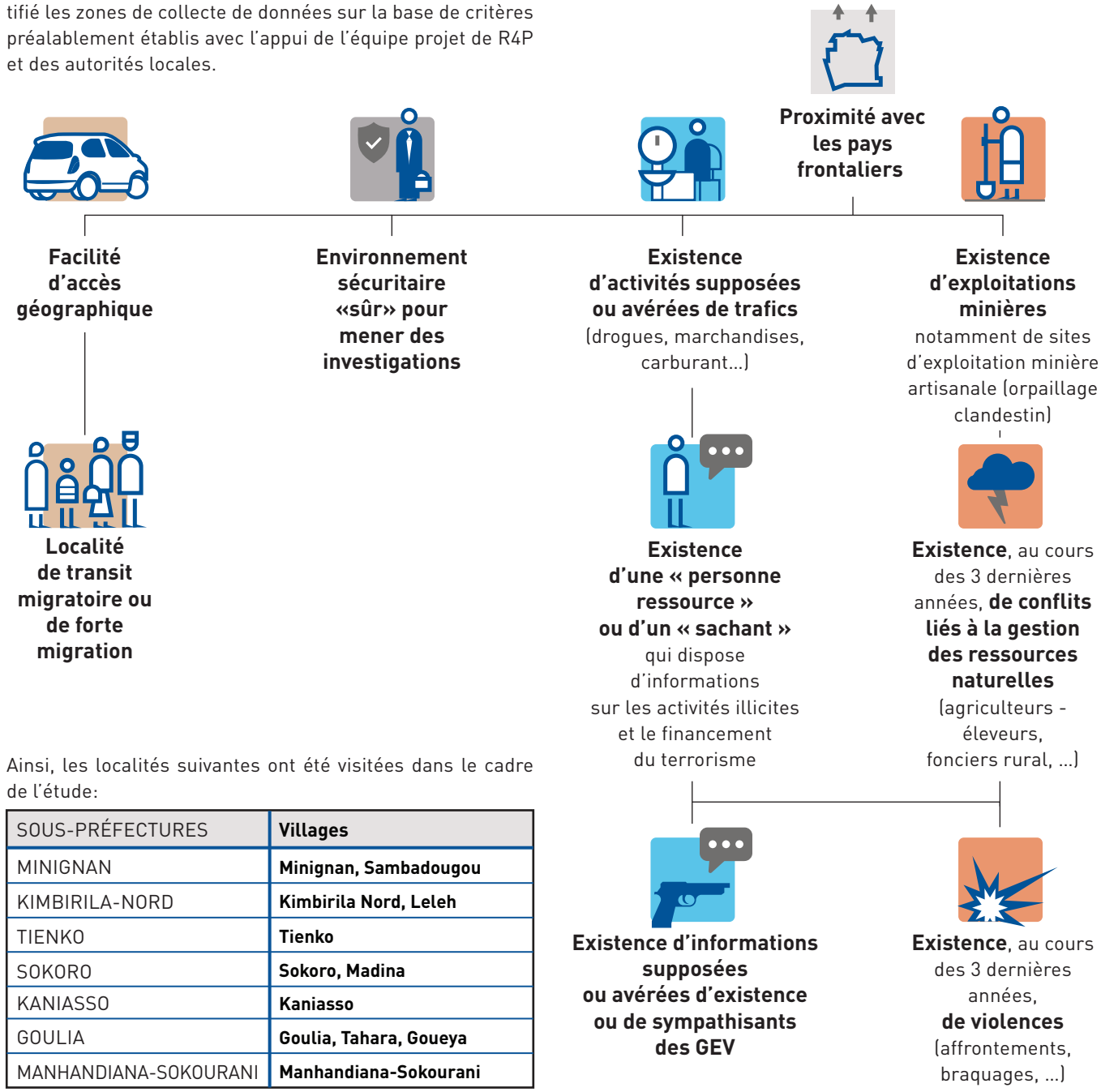

Ainsi, les localités suivantes ont été visitées dans le cadre de l'étude:

SOUS-PRÉFECTURES	**Villages**
MINIGNAN	**Minignan, Sambadougou**
KIMBIRILA-NORD	**Kimbirila Nord, Leleh**
TIENKO	**Tienko**
SOKORO	**Sokoro, Madina**
KANIASSO	**Kaniasso**
GOULIA	**Goulia, Tahara, Goueya**
MANHANDIANA-SOKOURANI	**Manhandiana-Sokourani**

Les principaux acteurs ont été identifiés lors de la revue documentaire, mais également au cours de la mission en utilisant l'approche « boule de neige ». L'accent a également été mis sur la recherche et les rencontres avec des informateurs clés considérés comme des personnes qui participent aux activités illicites dans la région ou qui ont une bonne connaissance de la chaîne de valeur de ces activités. La liste des personnes rencontrées est présentée en annexe n°5.

Au total, 109 entretiens dont 89 entretiens individuels et 20 entretiens de groupes ont été réalisés à l'aide de guides d'entretien semi-structurés. Aussi, des visites de sites ont été effectuées pour l'observation directe : postes frontaliers, marchés, piste de passage de produits de contrebande, etc. Au retour de la mission terrain, une restitution partielle a été organisée avec l'équipe R4P pour présenter les constats préliminaires issus de la mission terrain et discuter du plan d'analyse et de rédaction des données collectées.

Diagramme 2 : proportion des entretiens

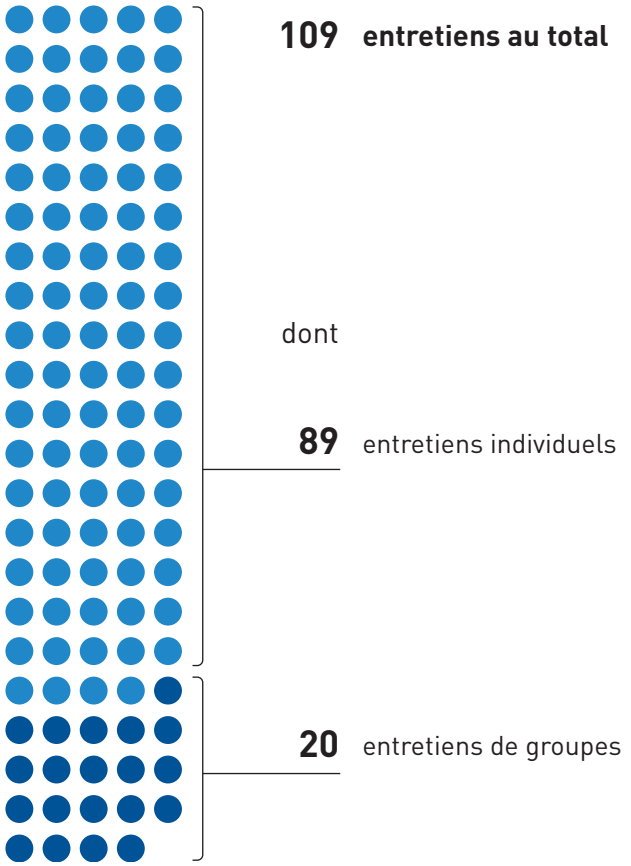

L'analyse des données a été focalisée sur l'approche qualitative, avec notamment une analyse de contenu des informations et données issues des guides d'entretiens individuels et de groupe (focus-group). Les données provenant des entretiens individuels et de groupe ont été traitées et analysées en recourant à la technique de l'analyse de contenu suivant un processus d'analyse thématique. La triangulation des informations a été utilisée pour assurer la qualité et la cohérence des informations obtenues auprès des différentes sources d'information en vue de répondre aux questions de recherche et produire le rapport de l'étude.

2.2. Principales difficultés rencontrées

Au cours de la mission, l'équipe de recherche a dû faire face à quelques défis parmi lesquels :

(i) La réticence de certaines catégories d'acteurs à participer à l'étude : les femmes commerçantes (commerce transfrontalier), des acteurs clés (des signes aux autres participants pour orienter les discussions par des personnes impliquées dans des activités économiques aux frontières et leaders de GIE et de communauté) ;

(ii) La réticence et/ou le refus pour certains interlocuteurs à indiquer des acteurs clés impliqués dans des trafics de produits « illicites » dans la localité qui n'a pas permis de rencontrer tous les informateurs clés potentiels sur des aspects de l'étude ;

(iii) L'état impraticable de certaines routes du fait de la saison des pluies et de l'état des pistes rurales : ce qui a retardé l'accès aux localités et entraîné des retards dans le processus de collecte de données ;

(iv) La couverture faible, voire inexistante, du réseau téléphonique qui a limité, voire empêché, la bonne planification des rencontres, notamment à Tahara et Gouéya.

Pour faire face à ces difficultés, l'équipe s'est déployée en 02 sous-équipes de 4 membres chacune, avec des membres pouvant mener individuellement les entretiens, ce qui a permis de parcourir l'ensemble des localités identifiées et réaliser les entretiens. En raison de l'état dégradé des routes, l'équipe de recherche a dû travailler jusqu'en début de soirée et commencer les rencontres dès leur arrivée dans une nouvelle localité le lendemain.

3 Liens entre activites illicites et extremisme violent : un bref survol de la litterature

A l'instar des autres pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (Benin, Ghana, Togo), la Côte d'Ivoire a connu des attaques le long de sa frontière avec le Burkina-Faso. En effet, les localités de Tougbo, de Bolé, de Kolobougou et de Kafolo ont été la cible d'incidents et attaques armées. Ces incidents témoignent de l'expansion du spectre de l'extrémisme violent qui plane sur le pays. Toutefois, la menace de l'extrémisme violent ne doit pas être appréhendée sous le prisme unique des attaques (Assanvo, 2021). Les groupes extrémistes pourraient notamment utiliser la Côte d'Ivoire comme une source de financement et d'approvisionnement (en moyens de subsistance et opérationnels) à travers l'expansion d'activités illicites.

Les activités illicites désignent l'ensemble des entreprises contraires aux législations nationales et internationales dont les auteurs et les impacts empiètent sur la continuité harmonieuse de la vie des hommes en société (SCN, 1993). De fait, des activités telles que l'orpaillage clandestin, la vente de bétail volé, la contrebande de motos volées et le banditisme ordinaire (notamment le phénomène des coupeurs de route), qui ont cours dans le nord du pays, méritent une attention particulière. Par ailleurs, les économies souterraines englobent à la fois les activités économiques criminelles, comme le trafic de drogue, le commerce illicite d'armes et d'explosifs, la contrebande, la contrefaçon, et les activités légales où les revenus sont dissimulés aux services fiscaux, comme le travail au noir et l'évasion fiscale.

L'extrémisme violent et la criminalité organisée sont généralement considérés comme intrinsèquement liés. Toutefois,

Diagramme 3 : activités de financement des groupes extrémistes violents

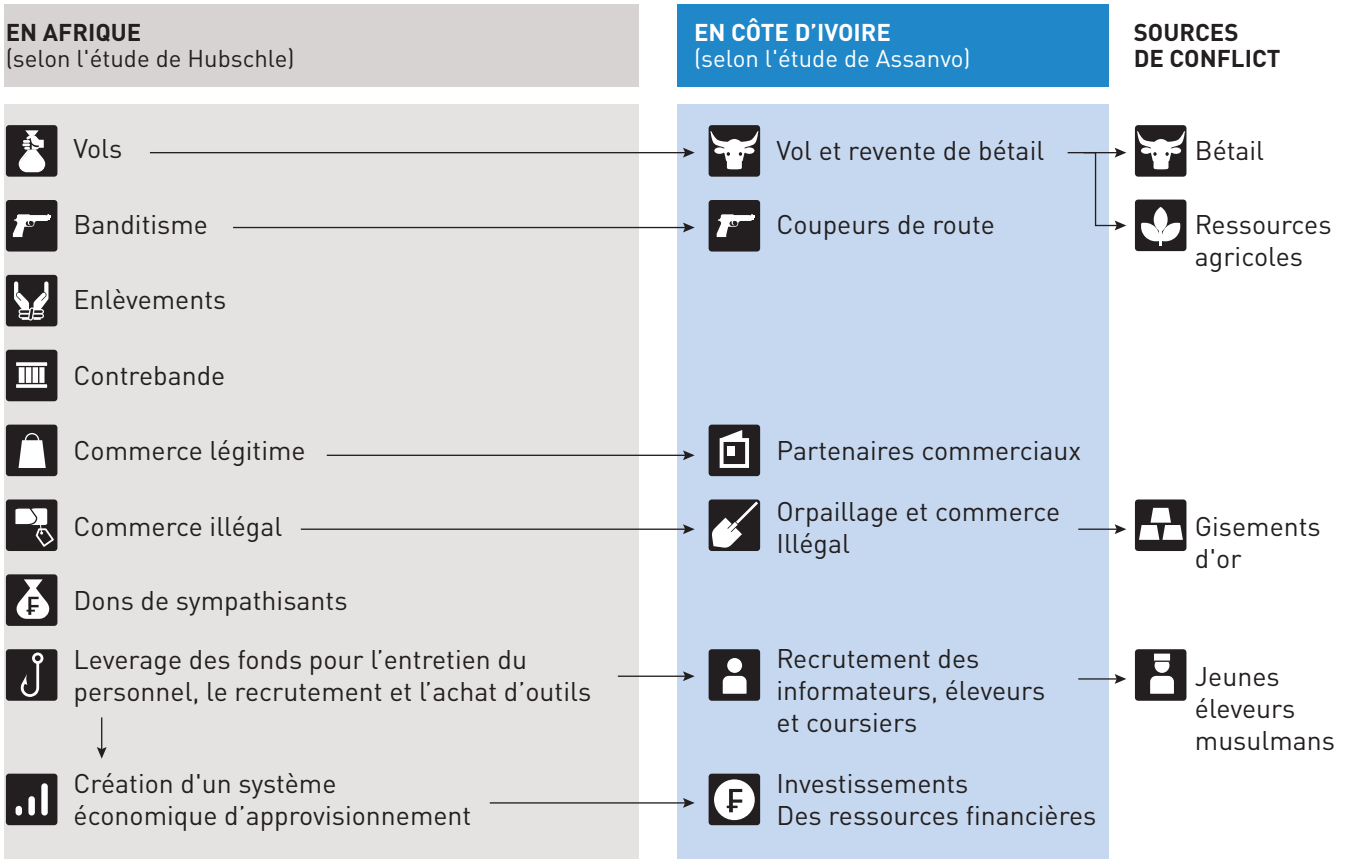

la nature de ces liens, les fonctions qu'ils remplissent et les mécanismes par lesquels ils s'établissent et s'entretiennent ne sont pas toujours appréhendés dans toute leur diversité et toute leur complexité.

Des études ont révélé [1] que les organisations terroristes telles que le réseau Al-Qaïda (RAQ) ou l'État islamique en Irak et en Syrie (ISIS) et leurs affiliés ont besoin de fonds pour assurer leur existence et faciliter la perpétration d'actes terroristes [2]. Les sources et les méthodes de financement du terrorisme ont continué à évoluer dans l'espace CEDEAO [3] et comprennent l'utilisation de ressources provenant d'activités licites et illicites (GIABA, 2020). Ces fonds sont parfois acheminés par des canaux formels relativement peu réglementés et des canaux informels largement non réglementés pour soutenir la perpétration de diverses formes d'activités terroristes.

Hubschle [4] (2007) a identifié des sources de financement du terrorisme en Afrique : i) Les activités criminelles telles que les vols de banque, les enlèvements contre des rançons, l'extorsion, la contrebande, le commerce illicite de marchandises telles que le pétrole, le charbon, le diamant, l'or et les stupéfiants et le trafic de drogue ; (ii) Les dons provenant de sympathisants locaux et étrangers, y compris les émigrants et les organisations caritatives, et les apports en espèces de riches particuliers ou organisations ; (iii) l'aide d'États étrangers sympathisants ; et (iv) Revenus provenant d'opérations commerciales légitimes ; (v) l'utilisation de moyens à la fois légaux et illégaux par les terroristes et les groupes terroristes pour lever des fonds pour l'entretien du personnel, le recrutement, l'achat d'outils et d'équipements, la diffusion de la propagande.

Selon Assanvo [5] (2023), en Côte d'Ivoire, le vol de bétail, plus largement l'économie du bétail sur pied (en particulier le vol, l'élevage et la commercialisation de bétail) et l'orpaillage illégal sont des activités criminelles de financement des groupes extrémistes violents. Ces groupes extrémistes violents mettent en place un système autour de ces activités, avec pour but de générer et d'investir des ressources financières, de se procurer des moyens de subsistance et de mobiliser des ressources humaines à travers la constitution d'un réseau de « partenaires commerciaux », d'informateurs, de recruteurs et de coursiers.

L'exploitation des vulnérabilités locales telles que les conflits locaux, les déficits de gouvernance, les défaillances des systèmes de sécurité et les activités illicites, demeure au cœur de la stratégie d'implantation de ces firmes criminelles.

Selon des études réalisées par la CAPEC [6] (2022) dans les régions de la Bagoué, du Folon, du Bounkani, du Poro et du Tchologo, le défi pour l'Etat et les collectivités locales dans la réponse à apporter aux besoins de services de base des populations est encore grand ; et cela contribue à leur délégitimation auprès des populations qui ont un sentiment d'abandon encore prédominant. Par ailleurs, la terre, les ressources en eau et les pâturages sont l'objet d'une pression de la part de quasiment toutes les parties prenantes, ayant pour la plupart des intérêts divergents.

De ce fait, les ressources naturelles sont sources de conflits, actuels et futurs, susceptibles d'entacher la cohésion sociale au sein de ces communautés [7]. Aussi, dans le cadre de leurs activités au Sahel, des groupes extrémistes ont été particulièrement efficaces pour recruter de jeunes éleveurs musulmans (souvent Fulani ou peuhl) en jouant sur leurs griefs. Il s'agit notamment d'amplifier les tensions intercommunautaires et la méfiance vis-à-vis du gouvernement (Brottem, 2022) pour nourrir les récits extrémistes violents [8].

---

1 Cable News Network (CNN) Library, *1998 US Embassies in Africa Bombings Fast Facts*, 3 August 2019, http://edition.cnn.com/2013/10/06/world/africa/africa-embassy-bombings-fast-facts/index.html?no-st=9999999999.

2 Financing of Recruitment for Terrorist Purpose, FATF, January 2018 ; Terrorist Financing in Central and West Africa, FATF/GIABA/GABAC, October 2016.

3 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

4 Annette Hubschle, *Terrorist Financing in Southern Africa : Are we making a Mountain out of a Mole Hill ?* , ISS Paper132, January 2007, p.7.

5 William Assanvo, *Liens entre extrémisme violent et activités illicites en Côte d'Ivoire*, ISS, Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, 44, Août 2023.

6 Cellule d'analyse de politique économique du Centre ivoirien de recherche économique et social.

7 Résilience pour la Paix (R4P)., Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Cires (2022). Série d'étude : *Comprendre les régions frontalières nord de la Côte d'Ivoire : analyse de l'économie politique (AEP) de la gouvernance locale*. Février 2022.

8 Leif Brottem (2022), *La menace croissante de l'extrémisme violent en Afrique occidentale côtière*.

4 Resultats

4.1. Activités illicites dans le Folon : Constats et dynamique

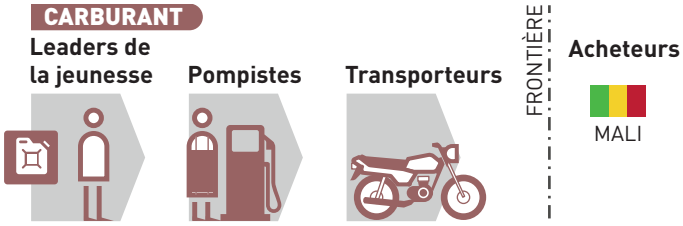

4.1.1. Activités licites pratiquées de façon illégale

Plusieurs **activités licites** pratiquées de manière illégale dans le Folon comme un héritage de la crise politique de la période 2002 - 2011

Les activités économiques licites dans l'ensemble du Folon sont dominées par l'agriculture de type familial à prédominance vivrière. Mais, depuis la fin de la crise post-électorale de 2010, la présence de projets de développement se combine avec d'autres facteurs pour orienter l'agriculture vers une économie marchande. Le constat est que la majorité de ces activités licites sont pratiquées de manière illégale. Ainsi, les activités licites pratiquées de manière illégale identifiées dans le Folon sont de trois ordres. D'abord, il s'agit du trafic de produits agricoles notamment celui de l'anacarde, maïs, soja. Ensuite, de la contrebande de produits manufacturés (produits de grande consommation et phytosanitaires), et, enfin, la contrebande de carburant. Ces activités pratiquées de manière illégale cadrent bien avec les représentations dominantes des acteurs sociaux rencontrés.

« *Le Folon partage la frontière avec deux pays : la Guinée et le Mali. A cause de cette position nos produits agricoles, les produits phytosanitaires et le carburant sortent en cachette pour être vendus de l'autre côté de la frontière.*
LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023 »

Vue d'un stock de bouteille de carburant de contrebande

Plusieurs constats se sont avérés importants pour comprendre les traits distinctifs et les pratiques qui révèlent le caractère illicite de ces activités. En effet, le fonctionnement de ces activités se nourrit de l'identité culturelle commune aux populations frontalières et du différentiel de coûts de production importants entre la Côte d'Ivoire, le Mali et la Guinée. Comme corolaire, ces produits agricoles sont vendus en dehors de la règlementation en vigueur. Par ailleurs, les interviewés laissent entrevoir que les acteurs de cette activité de commerce illicite de produits agricoles, opèrent selon un code de conduite strict où la parole donnée et la confiance mutuelle sont le mode opératoire. Les produits agricoles du Folon sont donc illégalement vendus au Mali ou en Guinée.

Pour ce qui concerne la contrebande de carburant, la mission note que les contrebandiers sont des individus connectés de part et d'autre de la frontière. De l'avis des interviewés, la contrebande de carburant implique, du côté de la région du Folon, les transporteurs, les pompistes et les leaders de la jeunesse. Les femmes y sont moins impliquées, car ces activités exigent un engagement physique important. Le troisième groupe destinataire final des revenus issus des activités illicites semble être inconnu. Mais, sur la base des échanges, les potentiels destinataires finaux se trouveraient au Mali.

La contrebande de carburant exige une maitrise de la langue locale des deux côtés de la frontière pour comprendre les signes de langage et pouvoir échapper aux agents de force de l'ordre. A écouter les interviewés, le trafic repose sur un ensemble de micro-réseaux hétérogènes de part et d'autre de la frontière malienne rassemblant des personnes caractérisées par un fort degré de hiérarchisation. Il n'a pas été possible pour l'équipe de décrire ce réseau de l'autre côté de la frontière, notamment au Mali.

Cette activité est plus étendue dans la localité de Sokoro, située à quelques kilomètres du Mali. Dans la pratique, pour sortir le carburant de Sokoro vers une destination inconnue du Mali, ces acteurs usent de stratégie : trafic d'influence et établissement « *d'un contrat* » avec les forces de l'ordre. C'est en fonction des clauses de cet engagement que les FDS « *fermeraient les yeux* », *en contrepartie d'une portion de la rente*. Cette activité transfrontalière semble être omniprésente et moralement acceptée dans la communauté du Folon.

« *Puisque cela rapporte quelque chose aux jeunes », les jeunes sont beaucoup impliqués dans le trafic de carburant en direction du Mali. A qui cela profite, on ne le sait pas mais, vu notre position avec les zones fortement me-*

nacées par les terroristes au Mali…il y a de forte chance que cela profite aussi à nourrir les terroristes.

ENTRETIEN INFORMATEUR CLÉ, FOLON, AOÛT 2023

En termes de dynamique, il est ressorti des entretiens qu'il y a une relative baisse du phénomène ces dernières années. Cette baisse est essentiellement imputable à un resserrement du contrôle des autorités maliennes en réponse aux exigences des opérateurs économiques maliens agrémentés qui desservent légalement le marché malien en carburant.

Omniprésence de la **contrebande de produits manufacturés** (produits de grande consommation et produits phytosanitaires) face à la demande de produits bon marché

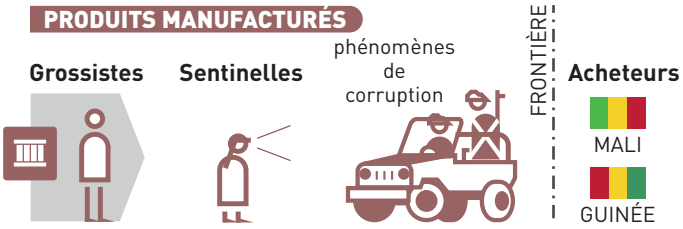

Quant à la contrebande de produits manufacturés (produits de grande consommation et), elle est omniprésente dans le Folon. Il ressort des entretiens que quelle que soit la nature de l'activité pratiquée, les acteurs bénéficient de réseaux de complicité transfrontaliers, fondés notamment sur des liens sociaux (parenté clanique, mariage) entre personnes pratiquant cette activité et leurs comparses de part et d'autre de la frontière.

Le fonctionnement de cette forme de contrebande mobilise plusieurs acteurs à chaque étape de la chaîne : les grossistes, les acheteurs et les transporteurs/passeurs qui convoient les produits entre ces acteurs.

Pour l'acheminement de la marchandise, les passeurs n'hésitent pas à passer par des pistes clandestines connues des communautés et même des forces de l'ordre, opérant en sous-groupes comme l'illustre le verbatim ci-après :

Ces personnes ont des éclaireurs, la flèche comme ils le disent, qui les devance pour soudoyer les agents des forces de l'ordre pour qu'ils laissent passer les 06 ou 08 autres du groupe qui sont derrière et qui arrivent.

ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, FOLON, AOÛT 2023

Ces passeurs possèdent des acteurs chargés de jouer le rôle de sentinelles ou ''éclaireurs'' en observant les mouvements des forces de l'ordre. Ils usent de techniques de plus en plus intelligentes pour faire passer frauduleusement leurs marchandises : c'est la technique du camouflage.

De l'avis des informateurs clés, les éclaireurs sont les pivots du trafic, ils organisent le trafic de sorte que la marchandise de la contrebande arrive à destination sans difficulté. Ils disposent de correspondants réguliers dans la région qui leur donnent les renseignements concernant tous les mouvements qui peuvent concourir au passage de leurs marchandises. Dans la conscience communautaire, l'on constate une acceptation sociale de l'ensemble de ces activités, pourvu qu'elles renforcent la résilience économique des jeunes. De même, les forces de sécurité semblent développer une certaine « empathie » vis-à-vis de cette activité en adoptant une certaine souplesse face aux produits de la contrebande du fait de la collecte d'une partie de la rente, mais surtout, du fait des difficultés d'approvisionnement de la zone par les opérateurs économiques nationaux.

Pour ce qui concerne les produits agricoles, notamment l'anacarde et le maïs, les différents réseaux contrebandiers ont un mode opératoire différent aux autres. Ils ont une organisation qui mobilise plusieurs acteurs intermédiaires qu'on trouve très souvent aux différents segments des chaînes de transition qui convergent vers la Guinée et le Mali. Cette forme d'activité est axée sur une stratégie déterminée par l'évolution du coût des produits agricoles.

La fuite de l'anacarde vers le Mali se fait souvent même tard la nuit hors du village. Le constat est que les personnes qui pratiquent ces achats viennent tous du Mali et ils sont bien riches.

UN LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023

Quand le prix est meilleur en Guinée ou au Mali que chez nous ici… on est obligés de vendre aux Guinéens ou aux Maliens pour avoir quelque chose. Les acheteurs viennent du Mali, de la Guinée, d'autres grands acheteurs préfinancent même la production et au moment de la récolte, ils viennent avec les véhicules, d'autres même viennent jusqu'au champ pour les achats de nos récoltes. Cela nous soulage financièrement.

UN AGRICULTEUR, FOLON, AOÛT 2023

Parlant des acteurs de la chaine, nous en distinguons deux types. Ce sont entre autres :

(i) les producteurs (paysans du Folon),
(ii) les acheteurs des produits (Guinéens – Maliens).

De l'avis des répondants, cette forme de contrebande est devenue une véritable « *industrie* » qui a mis presque à plat toutes les formes légales d'achat de produits agricoles de la région. Elle a pour conséquence de réduire la production nationale de certains produits agricoles. A titre d'illustration, au cours de la campagne 2022 de l'anacarde, trois saisies

ont été opérées par la délégation du Conseil Coton-Anacarde d'Odienné (qui couvre le Kabadougou et le Folon), pour une quantité avoisinant 24.000 tonnes [9].

Des actions périodiques des FDS permettent d'appréhender certains contrebandiers. Par exemple, dans le cas de l'anacarde, plus de 20 tonnes, en partance pour le Mali, ont été saisies à Odienné, Tienko et Goulia en avril 2016 [10]. Également, en avril 2018, 17 tonnes de noix de cajou qui sortaient du pays, en direction du Mali, ont été saisies. Cela dit, vu la porosité des frontières et le fait que les producteurs recherchent les meilleurs profits, il est certain que le phénomène va se poursuivre à plus ou moins grande échelle.

4.1.2. Activités illégales

Frontières nord de la Côte d'Ivoire : terreau propice au développement d'activités illégales sous le joug de la rébellion armée entre 2002 et 2011

Avec la circulation des biens et services, les frontières entre les Etats ont toujours été des lieux de développement d'activités illégales à plus ou moins grande échelle selon les contextes. La Côte d'Ivoire n'échappe pas à ce constat. En effet, entre 2002 et 2011, les frontières nord de la Côte d'Ivoire ont été le terreau d'activités illégales de grande ampleur. Ces activités étaient organisées par la rébellion armée qui a occupé le nord du pays pendant une décennie et y a développé toute une gamme d'activités illicites pour assurer sa disponibilité en ressources financières [11]. Parmi elles, on peut citer : le trafic d'or et de diamant, la contrebande de carburant et autres produits de grande consommation, le vol et la vente de bétail, le trafic de bois, etc.

Plus de dix années après la rébellion et le retour à *une situation « normale »*, il ressort des entretiens que plusieurs activités illégales sont encore actives aux frontières avec le Mali et la Guinée principalement. Les activités les plus citées, sur la base des revenus générés et/ou de l'ampleur de l'occupation de la force de travail, sont : l'orpaillage illégal/clandestin, le trafic de bois et le vol de bétail.

Orpaillage clandestin largement répandu dans la région du Folon avec l'implication d'autochtones, d'allogènes et ayant des ramifications transfrontalières

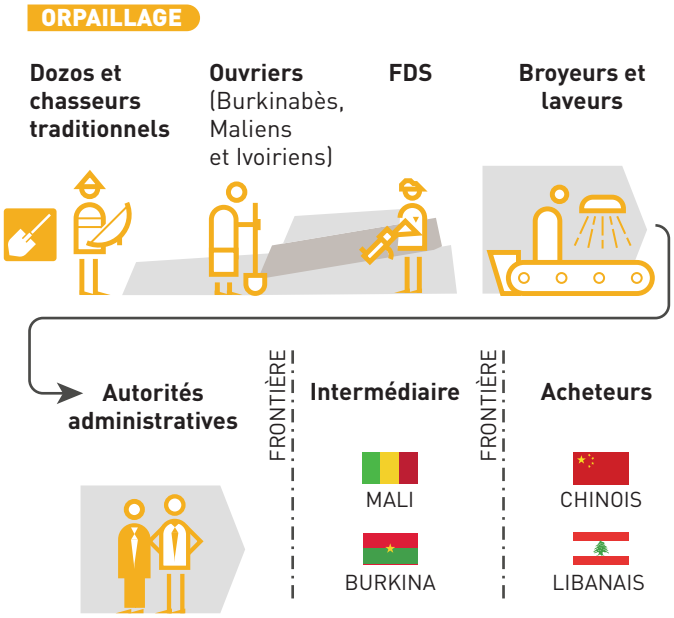

En Côte d'Ivoire, toute démarche visant la mise en service d'un site d'extraction aurifère artisanale en dehors des dispositions de l'Article 65 du chapitre II du Code minier ivoirien sur autorisation d'exploitation minière artisanale, est qualifiée d'orpaillage clandestin [12]. La région du Folon est caractérisée par une multitude de sites d'extraction d'or quasiment tous illégaux.

> « *Je puis vous assurer que la majorité des sites en exploitation dans les régions du Kabadougou et du Folon sont illégalement installés. Aucun d'entre eux ne possède un permis de recherche ou d'exploitation.*
>
> AGENT ADMINISTRATIF, FOLON, AOÛT 2023 »

L'orpaillage clandestin est largement répandu dans la région. Une étude cartographique du Conseil National des Droits

[9] Issouf Konaté, responsable de la délégation du conseil et de l'anacarde d'Odienné. Source : https://news.abidjan.net/articles/717677/un-objectif-de-105-tonnes-pour-2023-dans-la-zone-de-production-danacarde-dodienne.

[10] https://news.abidjan.net/articles/635892/plus-de-20-t-danacarde-en-partance-pour-le-mali-saisies-a-odienne-tienko-et-goulia.

[11] Flore Berger et Anicet Zran (2023), *Nord-est de la Côte d'Ivoire entre économie illicite et extrémisme violent*. Global Initiative Against Transnational Organized Crim, Septembre 2023.

[12] Kouamé Hyacinthe Konan (2022), *La gouvernance de l'orpaillage clandestin dans les localités ivoiriennes frontalières du Mali et du Burkina Faso*, EchoGéo, 2022.

de l'Homme (CNDH) réalisée en mars 2022 avait recensé 9 sites d'orpaillage illégal dans le Folon. Des sites d'orpaillage existent quasiment dans toutes les sous-préfectures. Même les forêts classées sont touchées par le phénomène ; c'est le cas de l'exploitation de la forêt classée de Mont Manda à Sanzanou (sous-préfecture de Kimbirila nord).

L'orpaillage clandestin implique une multitude d'acteurs ayant chacun des rôles et intérêts propres, mais principalement guidés par l'accès à des revenus plus importants.

- **Les autorités administratives et politiques** (y compris les ministères techniques déconcentrés) coordonnent et supervisent l'application de la loi, notamment la délivrance des autorisations.
- **Les forces de défense et de sécurité** ont pour rôle de veiller globalement à l'application de la loi. Elles ont ainsi mené plusieurs missions de démantèlement des sites illégaux d'orpaillage. Cependant, des études [13] et plusieurs témoignages convergent pour dénoncer leurs implications dans le partage de la rente issue de l'orpaillage clandestin dans le cadre de « contrat social » avec les acteurs. Les « dozos » ou chasseurs traditionnels sont également utilisés pour sécuriser les sites.
- L'activité minière proprement dite est exercée à la fois par **des Burkinabès**, **des Maliens** et **des Ivoiriens** avec une prédominance des deux premières cités qui ont quasiment le monopole et le contrôle de cette activité. Les femmes et les enfants sont également impliqués pour certains types de tâche (exemple du lavage). Les Ivoiriens sont, en majorité, acteurs clés dans la mise à disposition des terres pour l'exploitation aurifère.
- Le financement des investissements dans l'activité d'orpaillage est généralement le fait des **allogènes burkinabés et maliens** mais également, d'autres acteurs tels que **les Libanais et les Chinois**. Mais au cours de l'étude, la mission n'a pas eu d'informations sur les opérateurs économiques pourvoyeurs de fonds pour l'investissement.

Camion de marchandises de contrebande en partance pour le Mali en panne sur une route à Sokoro

L'activité d'orpaillage clandestin dans le Folon s'apparente à une criminalité internationale organisée. On a une forte prédominance des « étrangers [14] » qui contrôlent des étapes clés de la chaîne des valeurs, notamment le financement, la production et la commercialisation. Plusieurs études [15] ont également montré que l'orpaillage clandestin du nord de la RCI alimente des réseaux nationaux mais surtout, transnationaux de commercialisation de l'or.

Selon les acteurs interrogés, la dynamique des sites d'orpaillage obéit désormais à une tendance baissière, eu égard aux nombreuses campagnes de répression initiées par les autorités. Les actions de démantèlement, de sensibilisation, mais également, de la faible production de certains sites d'orpaillage concourent à une dynamique nouvelle. Cependant, plusieurs acteurs continuent de noter un afflux toujours important des jeunes immigrés vers les sites existants.

Trafic de bois : Une criminalité environnementale organisée persistante malgré la fin de la rébellion et en toute impunité avec des jeux d'intérêt entre les acteurs et un réseautage international avéré

Le décret n°2013-816 du 26 novembre 2013 interdit l'exploitation, la coupe, le transport, la transformation, la commercialisation et l'exportation de bois d'œuvre et d'ébénisterie de

[13] Résilience pour la Paix (R4P)., Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Cires (2022). Série d'étude : *Comprendre les régions frontalières nord de la Côte d'Ivoire : analyse de l'économie politique (AEP) de la gouvernance sécuritaire*. Février 2022.

[14] Les interviewés désignent par ce terme, les personnes qui, selon eux, n'ont pas la nationalité ivoirienne ou des personnes qui parlent des dialectes qu'ils ne connaissent pas forcément.

[15] William Assanvo, (2023), *Liens entre extrémisme violent et activités illicites en Côte d'Ivoire*. Institut d'études de sécurité (ISS), Août 2023.

forêt naturelle prélevés au-dessus du 8ème parallèle, qui est une ligne imaginaire qui part de la ville de Touba (nord-ouest) à la ville de Bondoukou (nord-est) en passant par la ville de Séguéla (nord-ouest). De ce fait, l'exploitation de bois d'œuvre et d'ébénisterie de forêt naturelle est, à priori, proscrite dans toute la région du Folon. Les constats (observations et entretiens avec les parties prenantes) effectués sur le terrain démontrent pourtant tout le contraire.

> *Sinon, en temps normal, on ne devrait pas exploiter le bois ici parce que nous sommes au-dessus du 8ème parallèle, nous sommes proches du désert. Ils connaissent.*
>
> INFORMATEUR CLÉ, FOLON, AOÛT 2023

Toutes les qualités de bois font l'objet d'exploitation à divers niveaux dans la région du Folon. Cependant, de l'avis de la plupart des personnes interrogées, le bois de vène est le plus prisé compte tenu de sa valeur marchande et de sa rentabilité sur le marché international, mais également, de son exploitation par les communautés rurales pour le fourrage, le bois de chauffe et dans la pharmacopée traditionnelle. Le bois de vène fait l'objet d'un cadre juridique spécifique et étoffé, avec notamment le décret n°2013-508 du 25 juillet 2013 qui porte sur l'interdiction de son exploitation, sa coupe, son transport, sa commercialisation et son exportation du *Pterocarpus erinaceus* ou bois de vène.

La porte d'entrée du mode opératoire du trafic de bois est l'accès à la forêt. Il ressort des entretiens que ce processus est généralement facilité par les propriétaires des forêts avec l'implication des chefs de villages / communautés, et même des autorités administratives pour permettre l'exploitation à petite échelle de la forêt pour des besoins spécifiques (construire un plafond, construire / réhabiliter un logement ou un entrepôt, etc.). Des ententes sont établies entre les exploitants et les autochtones (propriétaires terriens ou propriétaires de parcelles) pour accéder aux parcelles et couper le bois.

Il a également été noté des cas de détournement de l'usage convenu de la terre. En effet, l'étude a constaté que certains propriétaires terriens conviennent d'un accord avec des personnes à qui ils cèdent les parcelles pour des activités culturales. Mais il s'avère plus tard que c'était pour une exploitation à grande échelle du bois. Il arrive également des cas où des exploitants illégaux, débarquent nuitamment en pleine forêt pour exploiter le bois avec, semble-t-il, avec la complicité des autorités locales.

Le processus est cependant mis en œuvre dans un cycle de duperies sous fond de jeux d'intérêt, à chaque étape qui concourt à une exploitation plus importante de la forêt, ciblant surtout le bois de vène. En effet, les autorités administratives dénoncent le non-respect des autorisations qu'elles accordent aux chefs de villages pour l'exploitation à petite échelle de la forêt. De leur côté, les chefs de villages indiquent que ce dysfonctionnement est le fait des propriétaires terriens qui ne leur donnent pas les véritables motivations de leur demande d'autorisation.

Les propriétaires des forêts accusent, quant à eux, les exploitants forestiers qui procèdent à un abattage des arbres au-delà des « permissions » qui leur sont accordées. De manière générale, il y a une entente sur un nombre de bois à couper et sur le montant. Mais il s'avère que dans la majorité des cas, les exploitants forestiers illégaux excèdent largement ce qui a été convenu, en général dans un contrat oral, en termes de nombre de bois à couper ou de superficie à exploiter.

L'abattage des arbres est exécuté aussi bien par les jeunes autochtones que les jeunes allogènes. Il semble que ce soit un emploi temporaire très prisé par la jeunesse du Folon, compte tenu des revenus qu'il permet d'avoir dans un laps de temps relativement court.

> *Souvent on voit les chefs de village qui demandent la permission de couper un ou deux bois pour faire le plafond ou bien pour construire une maison et lorsque nous nous rendons sur les lieux on voit qu'il y a une grande parcelle qui a été découpée, donc c'est pour dire que vraiment, il y a des autorités villageoises qui participent réellement à cette exploitation illégale.*
>
> AGENT ADMINISTRATIF, FOLON, AOÛT 2023

> *Les Maliens viennent couper les arbres avec la complicité de nos frères ivoiriens, souvent même c'est avec la complicité des chefs de village. Souvent ils demandent est-ce que on peut couper un peu de bois pour la famille, quand on leur donne la possibilité, ils font un ravage, ils en coupent en très grande quantité.*
>
> AGENT ADMINISTRATIF, FOLON, AOÛT 2023

De l'avis des personnes interrogées, le transport du bois se fait, de la Côte d'Ivoire vers le Mali, par des camionneurs maliens en majorité, sur des volumes importants, puisque ce sont des camions qui peuvent aller jusqu'à 30 - 60 tonnes de chargement. Lors du transport, il a été indiqué, à plusieurs reprises, que le bois de vène est « caché » sous des planches de bois blanc pour tromper la vigilance des forces de l'ordre. Également, on assiste à une collaboration entre les jeunes et les exploitants illégaux qui les utilisent comme informateurs sur les positions des forces de sécurité et autres acteurs de contrôle pour pouvoir faire sortir les camions de bois. Cette situation a notamment été évoquée à Goulia et Goueya.

La commercialisation du bois issu de ce trafic se fait donc principalement au Mali, avec également quelques réseaux de distribution en RCI, mais dans des proportions plus faibles. Cependant, au vu des quantités et de la qualité de bois concerné, il apparaît que ce trafic cible aussi bien le marché local malien que le marché international. Le marché local pour des types de bois qui peuvent être utilisés dans les travaux de menuiserie principalement, et le marché international pour le bois de vène, vu sa rentabilité sur le marché international. En effet, des études ont montré que le bois de vène, exploité au nord de la RCI, a alimenté un vaste réseau criminel qui part de la Côte d'Ivoire pour l'exploitation pour arriver au Sénégal pour l'exportation en passant par le Mali [16]. Il a également été fait cas d'exportation à travers le Port de San Pédro en utilisant des moyens frauduleux pour le transport du bois.

Au niveau local, les agents du ministère chargé des eaux et forêts et ceux de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) veillent au respect des dispositions légales concernant l'interdiction de l'exploitation du bois au-dessus du 8ème parallèle. Ils sont appuyés par les interventions de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI), mise en place par le Ministère des Eaux et forêts pour lutter contre la criminalité forestière. On note cependant que ces forces de défense n'ont pas suffisamment de ressources (humaines, matérielles, logistiques) pour couvrir toute la région du Kabadougou et du Folon large de plus de 21.000 km^2.

Les investigations menées au cours de l'étude semblent toutefois montrer que, si certains agents œuvrent à veiller au respect de la loi, d'autres sont cités comme complices dans l'exploitation illégale du bois, notamment le bois de sciage et le bois de vène. En effet, en juin 2020, une saisie d'un camion de 30 tonnes, relayée par la presse, a mis en lumière un important trafic qui semble impliquer les autorités administratives [17].

Le trafic de bois nécessite des financements importants au vu du dispositif employé : abatage des arbres, transport à l'aide de camions, rémunération des différents intervenants, etc.

L'étude n'a pas pu investiguer en profondeur afin de déterminer le montant des investissements compte tenu de sa durée. Il ressort, cependant, que le financement est majoritairement le fait d'opérateurs économiques maliens. Ces opérateurs ont, selon certains informateurs clés, des rapports avec des personnes influentes dans la sphère politique, administrative et économique en Côte d'Ivoire.

Le trafic de bois génère des revenus substantiels pour tous les acteurs. Une étude réalisée en 2018 [18] indiquait cependant que la rentabilité varie en fonction de la catégorie d'acteurs considérée. Estimé entre 50.000 FCFA et 200.000 FCFA pour les communautés villageoises (avec notamment entre 1.000 FCFA et 1.500 FCFA/arbre sur pied pour les paysans), entre 150.000 FCFA et 300.000 FCFA/mois pour les professionnels du bois (menuisier, artisans, ébénistes, ...), 250.000 FCFA / 150 billons pour les scieurs clandestins (groupe), 1.300.000 FCFA / conteneur pour les exploitants forestiers et 700.000 FCFA / m3 pour les exportateurs de produits forestiers. Au total, le profit financier se chiffre en millions de FCFA pour certains acteurs tels que les exploitants forestiers et les exportateurs de produits forestiers.

Vol de bétail considéré de plus en plus comme étant à petite échelle mais qui peut s'avérer être de grande ampleur pour toute la région du Folon

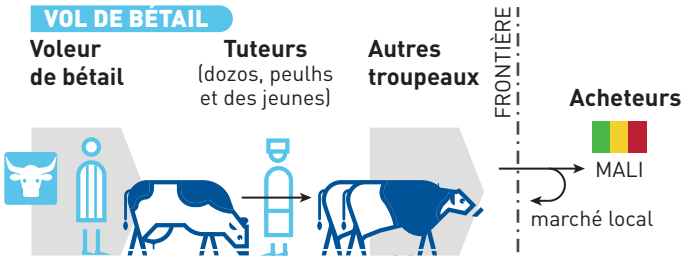

Si la loi n°2016-413 du 15 juin 2016 est relative à la transhumance et aux déplacements du bétail, le Code pénal ivoirien (loi n°2019-574 du 26 juin 2019) interdit et sanctionne plus globalement le vol des biens d'autrui. Le caractère illégal du vol de bétail s'inscrit dans ces dispositions juridiques.

Au cours des entretiens avec les parties prenantes, le vol de bétail est revenu comme l'une des activités illicites les plus courantes dans quasiment toute la région. Les vols sont très souvent effectués lors de la (fin de la) période de transhumance par diverses méthodes : vols nocturnes, inattention des bouviers, vols « directs » par des bouviers eux-mêmes, etc. A côté de cet aspect saisonnier, il y a également des vols occasionnels. En termes de

[16] Mégba Druid Zozo (2018), *L'exploitation forestière illicite en Côte d'Ivoire : le cas du bois de Vène dans le Nord*. Sociologie. Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire), novembre 2018.
[17] https://www.koaci.com/article/2020/06/15/cote-divoire/societe/cote-divoire-minignan-un-trafic-de-bois-a-sciage-entre-la-cote-divoire-et-le-mali-decouvert-par-des-agents-de-la-sodefor-le-directeur-departemental-des-eaux-et-forets-cite_142304.html.
[18] Mégba Druid Zozo (2018). Op.cit.

dynamique, plusieurs interlocuteurs indiquent qu'il y a de moins en moins de vol de masse de bétail ; cependant, on note de plus en plus de vols de quelques têtes de bétail.

> *Ils sont en brousse pour blaguer les enfants bouviers avec 2.000 FCFA pour aller acheter du thé et à leur retour ils choisissent les bœufs qu'ils vont amener. L'an dernier, ils ont volé plus de 40 têtes de bœuf dans la localité et cette année environ 40 déjà et moi-même ils ont volé les 2 taureaux de mon fils et quand c'est comme ça cela joue sur la production agricole.*
>
> UN ENQUÊTÉ, FOLON, AOÛT 2023
>
> *J'ai perdu 18 têtes de bœuf cette année malgré la présence d'une coopérative des éleveurs*
>
> UN ENQUÊTÉ, FOLON, AOÛT 2023
>
> *L'an passé, le président des transporteurs a perdu de 10 bœufs qui valaient entre 200.000 et 300.000 FCFA chacun. Il est revenu aussi que le vol se faisait par les bouviers. Il a été témoigné qu'en 2023, un bouvier s'était enfui avec tout le troupeau de son maitre composé de 50 bêtes. Cependant, il a été intercepté à Sanzanou.*
>
> UN ENQUÊTÉ, FOLON, AOÛT 2023

Aussi bien au niveau national qu'international, le transport du bétail volé se fait par le contournement des couloirs de transhumance, des postes d'entrées/de contrôle et/ou l'utilisation de pistes éloignées pour acheminer le bétail volé vers d'autres villes ou des abattoirs proches. Les auteurs de ces vols semblent bénéficier du soutien de leurs « tuteurs », qui sont des personnes, autochtones ou allogènes, sociologiquement proches (ethnie, religion, etc.), ou encore, de certains dozos et des jeunes qui leur servent d'informateurs contre rétribution.

Ce déplacement en dehors des zones géographiques recommandées par les autorités en charge de la régulation de la transhumance entraîne régulièrement des destructions des parcelles culturales et des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. En effet, pendant la saison sèche, les éleveurs peulhs descendent en RCI avec les bœufs et leur retour s'effectue pendant la saison des pluies, à un moment où les nouvelles cultures sont en train de se développer. Également, au cours de ce processus, le bétail volé est souvent dissimulé dans des troupeaux en déplacement. Les services vétérinaires, n'étant pas suffisamment efficaces (ressources humaines limitées, sous équipements, etc.), il y a des difficultés à identifier et dénombrer exactement le nombre de bœufs qui traversent les zones de passage lors de la période pastorale.

Dans certaines localités du Folon, des personnes bien identifiées, sont désignées comme « *grand voleur au Mali* » étant des organiseurs du vol ou du recel de bétail volé et de son transfert vers le Mali. Selon les personnes interrogées, ces individus sont chargés de modifier les signes distinctifs des bœufs et constituer un nouveau troupeau, protéger les bouviers qui assurent le vol et le convoi du bétail hors des frontières. Ils sont également impliqués dans la recherche pour retrouver les bœufs volés contre rémunération (ils reçoivent de ce fait au moins 2 bœufs en retour, selon la taille). Les entretiens montrent également des cas où les dozos et les jeunes ont été à l'avant-garde, avec les communautés, pour traquer et retrouver le bétail volé ; c'est le cas de Manhandiana-Sokourani ou de Goueya. Également, des cas sont notifiés où le bétail a été retrouvé grâce à la collaboration avec les coopératives d'éleveurs qui se trouvent de l'autre côté de la frontière.

Ce processus de recherche du bétail volé est généralement mis en œuvre pour des vols de grande ampleur. Pour les vols à petite échelle, les coûts liés à la recherche sont dissuasifs pour les victimes. Mais généralement, lorsque le bétail est volé et/ou traverse la frontière, il y a très peu de chance de le retrouver vu que la coopération transfrontalière (entre institutions de sécurité, administrations publiques de la RCI et du Mali) est très peu affirmée. Cette impuissance des victimes de vols donne à ces derniers, l'impression de l'existence d'une complicité, d'une structuration bien menée dans le système de vol de bétail

Une fois le bétail volé, il suit deux trajectoires pour la commercialisation. Le marché local et le marché international. Au niveau local, il y a la vente directe aux bouchers pour l'abattage et la vente de la viande (sur le marché local ou auprès des restauratrices des sites d'orpaillage clandestin), mais, également la vente aux éleveurs locaux qui les parquent dans leurs enclos pour la revente. Ce réseau peut s'étendre jusqu'à d'autres villes de la RCI où la demande en viande est forte (Bouaké, Abidjan, San Pédro, etc.) en passant par la ville de Touba. Au niveau international, le transfert se fait principalement dans le sens Côte d'Ivoire-Mali par des éleveurs maliens, généralement des peuhls. Le bétail volé y est vendu et, semble-t-il, exporté vers la RCI, dans le circuit officiel d'importation de bétail entre la RCI et les pays frontaliers.

Plusieurs cas de sanctions ont été notés lorsque les auteurs des vols sont appréhendés. Cependant, plusieurs personnes relèvent de nombreuses situations où certaines autorités politiques et administratives ivoiriennes interviennent directement pour faire libérer les auteurs des vols ; ou encore, des autorités maliennes fixent des montants dissuasifs aux propriétaires pour récupérer le bétail volé.

Diagramme 4 : analyse des activités licites pratiquées de manière illégale et des activités illicites dans la région du Folon

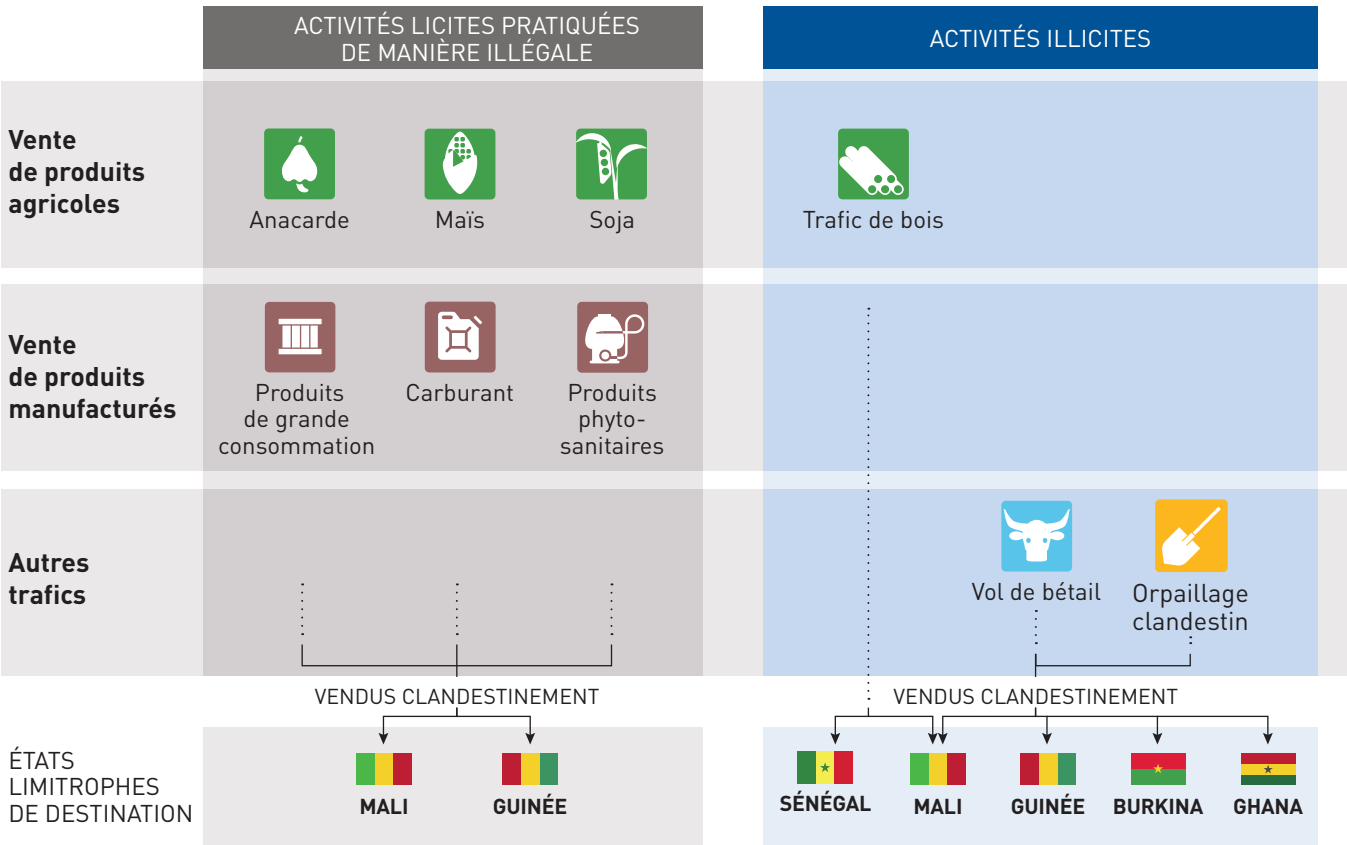

4.2. Accroissement des activités caritatives à caractère religieux dans le Folon : une autre porte d'entrée pour le financement de l'EV ?

La région du Folon a été épargnée jusque-là par les attaques terroristes malgré sa proximité avec le Mali. Cette absence apparente de l'extrémisme violent est imputable à un ensemble de facteurs :

(i) la sensibilisation tous azimuts développés par le gouvernement et les partenaires au développement, y compris le projet de résilience pour la paix (R4P) de l'USAID;
(ii) l'implication des communautés au cœur de la stratégie de prévention et
(iii) l'initiation d'actions de développement en vue de limiter la vulnérabilité de la région.

Comme corollaire, aujourd'hui, les populations du Folon exhibent une conscience de la menace de l'extrémisme violent eu égard à leur perception élevée du risque que leur région encourt. Cependant, des signes précurseurs d'une implantation subtile de l'idéologie de l'EV ou de ses acteurs sont en cours dans certaines localités du Folon. Cette implantation prend la forme de construction, sur fond de motivation religieuse, d'édifices comme de puits, de mosquées ou d'écoles confessionnelles.

Rappelons que l'islam est la religion prédominante dans la région du Folon ; elle y est pratiquée avec tolérance par des fidèles musulmans sous le leadership d'imams reconnus et soumis à la régulation des organisations confessionnelles islamiques nationales telles que le Conseil Supérieur des Imams (COSIM).

Arafah et Nugroho (2016) relèvent l'importance de l'accès à l'eau potable (source de vie) en islam en mettant en exergue la nécessité de fournir de l'eau aux communautés défavorisées conformément à la loi islamique (Shari'a). Analysant la stratégie de lutte contre la pauvreté et les inégalités en islam, Bashir (2018) note que l'engagement dans des activités caritatives (sadaqah, charité) procure de grandes récompenses aux personnes qui fournissent ces œuvres charitables. Cette quête de bienveillance inciterait de nombreuses organisations caritatives et sociales à s'employer à creuser des puits et fournir des installations sanitaires aux plus pauvres.

Par ailleurs, Rouadja (1990) [19], dans son investigation, met en évidence les liens entre la montée de l'intégrisme et l'explosion des mosquées dans les années 1990 en Algérie. L'auteur relève que la mosquée, lieu de prière mais aussi de convivialité dans un contexte de précarité, a permis à des mouvements intégristes de développer des influences idéologiques et politiques dans les zones défavorisées d'Algérie. Dans une analyse historique de la naissance du Front Islamique du Salut en Algérie, Aït-Aoudia (2006) [20] renchérit sur la corrélation entre l'accroissement des **« mosquées libres »**, indépendantes de la tutelle de l'Etat, et l'origine des mouvements salafistes développés par les leaders du FIS (imams), prônant une application stricte des règles religieuses originales.

Dans cette perspective, des phénomènes émergents font craindre l'implantation progressive de l'idéologie d'extrémisme violent dans la région du Folon et son corollaire comme possible porte d'entrée du financement de l'extrémisme violent. Il s'agit de :

(i) la prolifération des mosquées ;
(ii) du nombre croissant de dons de puits ;
(iii) de visites récurrentes de prédicateurs, marabouts et autres mendiants qui contestent le mode de pratique de l'islam dans la région.

Des dons en **infrastructures à caractère religieux** pour instaurer l'idéologie d'extrémisme violent dans le Folon en nette progression

En effet, l'on assiste à un accroissement de construction de mosquées dans la région du Folon. La construction de mosquée est en soit un acte pieux en islam. Cependant, c'est le mode opératoire et les porteurs de projets qui font souvent l'objet de suspicion dans les communautés du Folon. En effet, ces projets ne bénéficient pas toujours de l'approbation du COSIM et, bien souvent, sont portés par des bailleurs ou des ONG bénéficiant de fonds arabes. Par exemple, Kaniasso, ville d'à peine 3.000 habitants, compte plus de 7 mosquées, dont 4 construites au cours des trois dernières années. En général, la construction de ces mosquées s'accompagne d'établissements scolaires à caractère confessionnel islamique. Aussi, les imams de ces mosquées tendent à se démarquer des pratiques usuelles, en adoptant leur propre horaire de prière et de célébration des fêtes religieuses, reflétant le concept de « *mosquée libre* » développé par Aït-Aoudia (2006). Ces imams, qui pour la plupart, n'ont aucune source de revenu, semblent disposer suffisamment de ressources pour animer leur mosquée et, surtout, attirer les jeunes fidèles.

> « *Oui ça prend de l'ampleur..., ils pensent que les autres n'acceptent pas trop les prescriptions du prophète... Il y a une mosquée Wahabite dans le village qui a été financée par les arabes mais l'imam de l'ancienne mosquée s'est plaint de la proximité de cette mosquée de la sienne et cela a créé un conflit qui a sans doute été tranché par le Préfet....Non, mais l'extrémisme violent procède toujours par la division, s'ils savaient qu'il y avait ce conflit au sein de notre communauté, ils peuvent venir envenimer la situation en s'alliant à une des parties afin de déstabiliser la localité.*
>
> ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, FOLON, AOÛT 2023 »

Parallèlement, l'on note également un accroissement du nombre de puits dans des localités visitées, notamment à Kaniasso et Goulia par des dons effectués par le « *Collectif des Puits Hassanates* ». Le don de ces infrastructures de base à motivation religieuse, telles que des puits (à Kaniasso, Goulia) par cette ONG pose des questionnements sur leur dessein réel. En effet, une recherche sur cette ONG quant à son organisation, son siège social, ses membres, etc. procure très peu de résultats. Ce qui est par contre apparent sur leur site, c'est qu'elle fait des dons en ciblant spécifiquement les pays d'Afrique de l'Ouest, y compris la Côte d'Ivoire.

Le projet de construction de puits, de mosquées et d'écoles est perçu par les populations, notamment les guides religieux, comme une menace sérieuse pour la cohésion sociale dans le Folon. Pour ces leaders, c'est une stratégie des GEV pour intéresser les populations, puis promouvoir l'idéologie de l'EV. Pour ce faire, des projets à fondement religieux et humanitaire sont des canaux propices pour entrer dans la communauté ; des valeurs religieuses étant mises en avant. Toutefois, les idéologies véhiculées, remettant en cause les pratiques du courant religieux en place, amènent les populations à s'interroger sur les raisons véritables de ces dons. Toutes choses qui créent des frictions entre les communautés et sont susceptibles de fragiliser l'équilibre social indispensable à lutte contre l'EV.

> « *Ils sont venus avec ce projet pour détourner la tête des gens, ils viennent, ils disent, ah ! voilà tel projet, comme vous êtes notre papa, notre grand père, on est venu faire le puits chez toi, tu vas refuser ça comment ? Et il y'a d'autres qui font la demande et puits c'est puits, c'est de l'eau, on a besoin de ça, tout le monde n'a pas l'eau dans sa cour. Mais on ne veut plus ça, on ne savait pas » ; sincèrement je sais que c'est par eux que les djihadistes*

[19] Rouadja, A. , *Les Frères et la Mosquée : Enquête sur le Mouvement Islamiste en Algérie*, Editions Karthala, Paris..
[20] Aït-Aoudia, M. (2006) , *La Naissance du Front Islamique du Salut : une politisation conflictuelle (1988-1989)*, in Critiques Internationales n30, pp 129 à 144, Editions Press de Sciences Po.

vont toujours passer, y'a rien à faire.

GUIDE RELIGIEUX, FOLON AOÛT 2023 »

En outre, dans la région du Folon, l'on a aussi constaté des phénomènes qui existaient par le passé mais qui ont pris une autre allure, tels que l'accroissement du nombre des mendiants, des marabouts et autres, des prédicateurs en provenance du Mali. Ce phénomène a été observé à Kimbirila Nord, Leleh, Goulia et Manhandiana-Sokourani. Certes, la mendicité a toujours existé, mais la construction progressive de la mendicité est un phénomène relativement inquiétant à cause de son lien subtil avec l'EV. En plus de la mendicité, l'immigration clandestine prend également de l'ampleur en raison des possibilités de contournement de la frontière. Bien souvent, le discours de ces prêcheurs repose sur la remise en cause de la foi des communautés visitées :

Vue d'une nouvelle mosquée.

« *Votre manière de pratiquer la religion n'est pas la bonne, il faut plutôt appliquer la Charia qui stipule qu'en cas de crime commis, il faut amputer le criminel.*

RÉSIDENT, FOLON, AOÛT 2023 »

Par ailleurs, la possibilité d'un lien entre propension des activités illicites et le **financement de l'EV** n'est pas suffisamment perçue par les personnes interrogées

En fait, les acteurs qui interviennent dans les activités comme le trafic de bois, la gestion de la transhumance, sont perçus comme des acteurs à risques en ce sens que les acteurs de la chaîne dans ces activités ne sont pas identifiés. Leurs actions ne se prêtent pas au contrôle et échappent donc aux institutions locales et nationales qui interviennent dans les actions de sécurisation, face à la menace de l'EV. Selon des personnes rencontrées, la finalité des revenus des activités économiques citées, tout comme les dons aux mendiants aux abords des mosquées, n'est pas connue. De ce fait, ces ressources financières pourraient constituer des ressources de financements de GEV.

Toutefois, les communautés se mobilisent pour mieux contrôler et réguler l'émergence de ces nouveaux acteurs et leur doctrine religieuse naissante

Quant aux groupes de prêches qui vont de localité en localité pour véhiculer leur idéologie, la religion pratiquée par les communautés locales est dépréciée ; elle ne correspondrait pas, selon ces prédicateurs, à la « bonne » religion. Ces discours sont de nature à inquiéter les populations, qui voient en cela, les idéologies et les approches des groupes extrémistes violents pour s'implanter. Face à cette situation, les populations s'opposent à leurs activités dans leurs localités.

« *A ce propos un participant à l'étude explique ce n'est pas qu'on collabore avec eux. Même ceux qui font les prêches Dawa quoi, nous on ne les reçoit pas ici.*

LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023 »

Pourtant, un lien étroit a été établi entre les activités caritatives à caractère religieux et le financement de l'extrémisme violent dans la littérature. Webb (2018) relève que ces organisations caritatives ont intentionnellement un but vague sur leur statut et leurs activités en utilisant le devoir islamique de faire du bien à autrui, pour mobiliser des fonds au service de desseins opaques. Evoquant le cas du Royaume Uni, l'auteur indique que ces organisations caritatives fonctionnent comme un cartel d'orateurs extrémistes se positionnant comme détenteurs de la « vraie » foi et délégitimant les pratiquants d'un islam modéré. Les organisations caritatives britanniques exploiteraient donc les failles du système humanitaire pour favoriser le financement des activités des GEV. Selon Bricknell (2011), ce risque associé aux œuvres caritatives basées sur la foi, proviendrait de leur capacité à mobiliser de la liquidité, du faible niveau de régulation de leurs interventions et de leur flexibilité à transférer facilement de l'argent d'une juridiction à une autre.

Tous ces facteurs les prédisposent à se transformer en une courroie de blanchiment d'argent pour le financement du terrorisme. Rudiner (2010) montre que le Hezbollah, une orga-

Vue d'un puits construit par des donateurs, prônant un autre type d'islam selon des guides religieux.

nisation terroriste, se servirait des ONG et des œuvres caritatives pour assurer le blanchiment d'argent et transférer les ressources vers des destinations identifiées pour la réalisation de ses opérations. De ce qui précède, même si l'étude n'a pas formellement établi de liens entre ces actions caritatives, le blanchiment d'argent et la possibilité de financement des GEV, ces résultats empiriques dans d'autres pays appellent à une vigilance accrue quant à la prolifération des activités caritatives à caractère religieux dans la région du Folon. Cette philosophie semble marquer la démarche des communautés dans le Folon comme l'illustrent les propos suivants :

> « *... C'est eux les correspondants directs des djihadistes parce que je ne peux pas comprendre, vous avez une religion, vous ne faites pas les mêmes prières que nous et vous dites que vous êtes musulmans. Vous n'avez pas de budget de fonctionnement. Qui donne ce budget ?... Ils ne font rien, mais ils ont tout ce qu'ils veulent. Ils reçoivent tout de l'étranger.*
>
> LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023 »

4.3. Activités illicites et financement de l'EV

4.3.1. Le financement des exploitations minières artisanales clandestines dans le viseur des mouvements djihadistes

Hormis l'agriculture, on assiste depuis une décennie à une explosion de l'activité aurifère artisanale sur presque toute l'étendue du territoire national. L'exploitation artisanale clandestine de l'or s'est développée à partir de 2003 dans un contexte de crise militaro-politique aggravé par la partition du pays. La partie septentrionale de la Côte d'Ivoire, alors sous le contrôle de l'ex-rébellion, à l'instar du Mali et du Burkina Faso voisins, sera le lieu de prédilection de cette nouvelle forme d'économie. Comme l'indique Kouamé (2022) [21], alors que l'exploitation artisanale est légale et mieux structurée dans ces deux pays limitrophes, elle épouse un caractère informel et clandestin en Côte d'Ivoire.

L'exploitation clandestine de l'or, une architecture transposée des formes d'organisation en vigueur au Mali et au Burkina Faso

Quoiqu'en grande tendance baissière, l'économie aurifère artisanale dans le Folon présente une architecture transposée des formes d'organisation en vigueur au Mali et au Burkina Faso (Kouamé, 2022). Activité naguère gérée à petite échelle par les populations locales pour faire face à des besoins spécifiques occasionnels (rituels, construction de mosquées, etc.), elle s'effectue désormais à une étendue relativement plus importante, avec des capitaux en grande majorité détenus par les Maliens et des Burkinabés ; ce, avec la bénédiction et l'implication active des communautés locales dans le but de répondre à un déficit d'accès à des services publics de base (éducation, santé, etc.).

Contrairement au Mali, où il y a une longue tradition d'exploitation artisanale formelle de l'or, l'activité est strictement interdite et règlementée en Côte d'Ivoire (voir les dispositions de la loi). C'est justement cette clandestinité qui en limite le contrôle (à part la répression) et par conséquent, ouvre la voie à la présence des bandes criminelles parmi lesquelles, des organisations terroristes. En effet, sur les sites visités dans la région du Folon, l'étude a noté que l'activité d'exploitation minière clandestine est encore active dans les localités de Kehi, Mazela, Kabagoué.

A Kehi, l'économie de l'orpaillage clandestin s'apparente à celle décrite par Kouamé (2022) et Assanvo (2023) où jouent divers acteurs, où rôle et rémunération s'allient à la contribution à une section de la chaîne de valeur. Ainsi avons-nous rencontré le propriétaire terrien, fournisseur du site, sous la supervision et l'autorité morale du chef de village et du chef de terre, les ouvriers de divers horizons comprenant aussi bien des jeunes autochtones que des jeunes migrants en provenance des pays voisins (Mali, Guinée, ghanaa Faso), l'investisseur, « *concessionnaire* » du site qui se charge du financement et de la commercialisation du produit. Toute cette activité se déroule, en géné-

ral, dans un contexte de grande corruption (racket) des forces de sécurité, tentées de collecter leur part de la rente minière.

Des **jeunes d'origine Peulh**, apatrides et désœuvrés, à la fois mains d'œuvre de l'exploitation clandestine de l'or et acteurs vulnérables face à l'EV

Parmi la main d'œuvre locale, des jeunes d'origine Peulh, apatrides et désœuvrés, sont largement impliqués dans l'exploitation illégale artisanale d'or. La vulnérabilité de cette couche de la population accroît le risque de son instrumentalisation pour la production et le financent du terrorisme. Les propos d'un leader de la communauté peulh semble illustrer cette idée :

> *Il y'a beaucoup de jeunes de ma communauté qui sont nés ici et qui n'ont aucun lien avec leur pays d'origine. Ils ont tout fait ici, les papas sont décédés dans la misère ici, ces enfants n'ont rien comme héritage, c'est ici qui est chez eux, mais la Côte d'Ivoire les considère comme des Maliens, alors que le Mali ne les reconnaît pas…ces jeunes-là aujourd'hui, si quelqu'un vient leur donner 2000.000 F, plus une Moto, plus un fusil, ils seront prêts à les suivre…c'est ce qui est vrai, puisqu'ils n'ont pas de pays.*
>
> LEADER COMMUNAUTAIRE PEULH, FOLON, AOÛT 2023

Cela, d'autant plus que la majorité des détenteurs de capitaux dans les mines sont des Maliens et Burkinabés qui contractualisent avec les communautés locales. En raison du caractère informel de l'activité, le but final de ces personnes est souvent très peu connu. Elles essaient à la fois d'avoir le contrôle des sites et de recruter des jeunes pour d'autres objectifs cachés.

> *Il faut noter que l'achat de l'or se faisait par les autochtones. Toutefois, les acheteurs burkinabés ont voulu s'imposer dans l'achat de l'or, mais à cause de la solidarité de la population cela n'a pu être possible. Moi-même il m'a proposé 2.000.000 FCFA mais je ne l'ai pas accepté.*
>
> ORPAILLEUR, FOLON, AOUT 2023

Le financement de l'exploitation artisanale clandestine de l'or, une quête poursuivie par les groupes extrémistes violents

Même si le lien entre l'exploitation illégale de l'or et le financement du terrorisme semble difficile à établir, il existe des évidences qui indiquent que l'économie d'orpaillage est dans le viseur des mouvements extrémistes violents. En effet, l'un des maillons de la chaîne de valeur de l'or qui semble intéresser les GEV, c'est le financement. A défaut de contractualiser directement avec des leaders communautaires (relativement méfiants), les GEV essaient de rentrer dans le capital des concessionnaires en leur proposant de nouer des partenariats d'affaires.

> *En 2020 un monsieur est venu sur le site ici et s'est fait passer pour un vendeur de kiosque et deux autres personnes vendaient les médicaments en poudre et les boubous auprès de lui. Il a essayé de recruter les jeunes sur le site puisqu'il a commencé par moi en me proposant de l'argent pour aider les jeunes dans leurs travaux. Il m'a même demandé de lui trouver un espace dans le village de Kehi pour qu'il puisse construire une boulangerie. Lorsque j'ai commencé à soupçonner qu'il faisait partie des groupes d'extrémisme violent et qu'il l'a su, un matin on s'est réveillé et il n'était plus là. Deux (02) semaines plus tard il y a eu attaque à Manankoro un village malien et ce dernier a été tué lors de l'attaque. Depuis ce jour nous avons pris des dispositions afin de contrôler les entrants et les sortants.*
>
> OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE, FOLON, AOÛT 2023

Au-delà du financement, les mouvements d'extrémismes violents peuvent également chercher à contrôler la production en fournissant de la main d'œuvre ou de l'équipement aux mineurs pour l'exploitation. Selon le responsable d'une ONG locale, les sites d'orpaillage sont des couloirs d'infiltration des GEV. Il affirme :

> *…En 2020, on a arrêté un groupe des terroristes sur le site de Kabagoué puisque y'a des comités de renseignement. Ils ont été envoyés à Boundiali.*
>
> LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023

En définitive, ces évidences semblent indiquer que les GEV tentent de contrôler au moins trois maillons de la chaîne de valeur de l'exploitation minière artisanale : la production, en recrutant des jeunes et les dotant de matériels et autres équipements de travail, le financement de l'activité en rentrant dans le capital de l'exploitant « agréé par la communauté » et également, la commercialisation finale dont les ramifications n'ont été suffisamment documentées par nos résultats.

[21] Kouamé, H. K., La gouvernance de l'orpaillage clandestin dans les localités ivoiriennes frontalières du Mali et du Burkina Faso , EchoGéo [En ligne], 62 | 2022, mis en ligne le 31 décembre 2022, consulté le 14 mars 2023. URL : http://journals.openedition.org/echogeo/24335 ; DOI : https:// doi.org/10.4000/echogeo.24335.

Diagramme 5 : synthèse des liens entre exploitation minière artisanale clandestine et EV

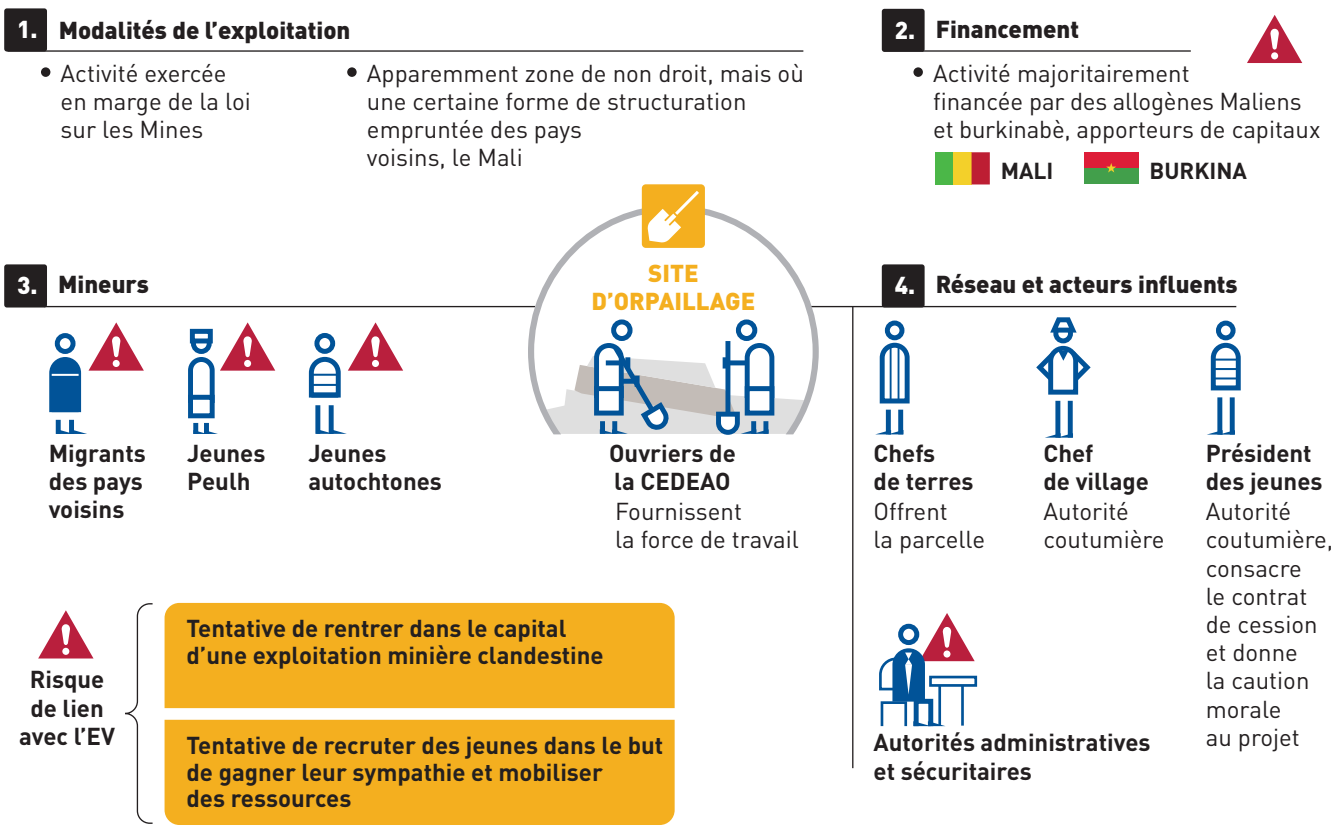

4.3.2. Risques de lien entre activités illicites et EV dans la région du Folon

Il ressort de l'étude que plusieurs activités illicites présentent des caractéristiques de criminalité organisée. D'autre part, elles peuvent présenter des risques plus ou moins élevés de liens avec l'EV compte tenu de leur mode opératoire et du contexte dans lequel ils sont mis en œuvre. Ce sont notamment : Le trafic de bois, le vol de bétail, le trafic de carburant et la contrebande de produits agricoles (anacarde, maïs, soja) et de produits phytosanitaires.

4.3.2.1. Trafic de bois

Le trafic de bois est très organisé avec différents intervenants ayant des rôles bien précis à chaque étape de la chaîne des valeurs. Il génère des revenus substantiels pour tous les acteurs de sa chaîne de valeur avec des ramifications internationales d'envergure. Des liens entre le trafic de bois dans le nord de la Côte d'Ivoire et son transit par le Mali ont déjà été documentés dans plusieurs études [22]. Celles-ci montrent, en effet, qu'il s'agit d'un réseau international qui aboutit à l'exportation du bois, notamment le bois de vène, par les ports des pays voisins du Mali. En effet, le bois de vène est transporté au Mali. Cependant, vu qu'il est destiné au marché international où les revenus sont plus importants, il apparait, dès lors, que le Mali est une zone de transit vers des pays qui disposent d'infrastructures portuaires pour l'exportation vers le marché international.

L'étude sur le trafic illicite du bois de vène a établi un lien avec le port de Dakar (Sénégal) et constate également que le Port de Dakar a saisi en août 2022, 124 conteneurs (environ 2.480 m^3) de Pterocarpus erinaceus ou bois de vène en provenance du Mali et à destination de la Chine [23]. Également, selon les interviews avec des informateurs clés, il a été indiqué que le

[22] Mégba Druid Zozo (2018), *L'exploitation forestière illicite en Côte d'Ivoire : le cas du bois de Vène dans le Nord*. Sociologie. Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire), novembre 2018.

[23] https://cites.org/sites/default/files/notifications/F-Notif-2023-071.pdf.

Diagramme 6 : Trafic de bois dans la région du Folon et liens avec l'EV : Tableau de synthèse

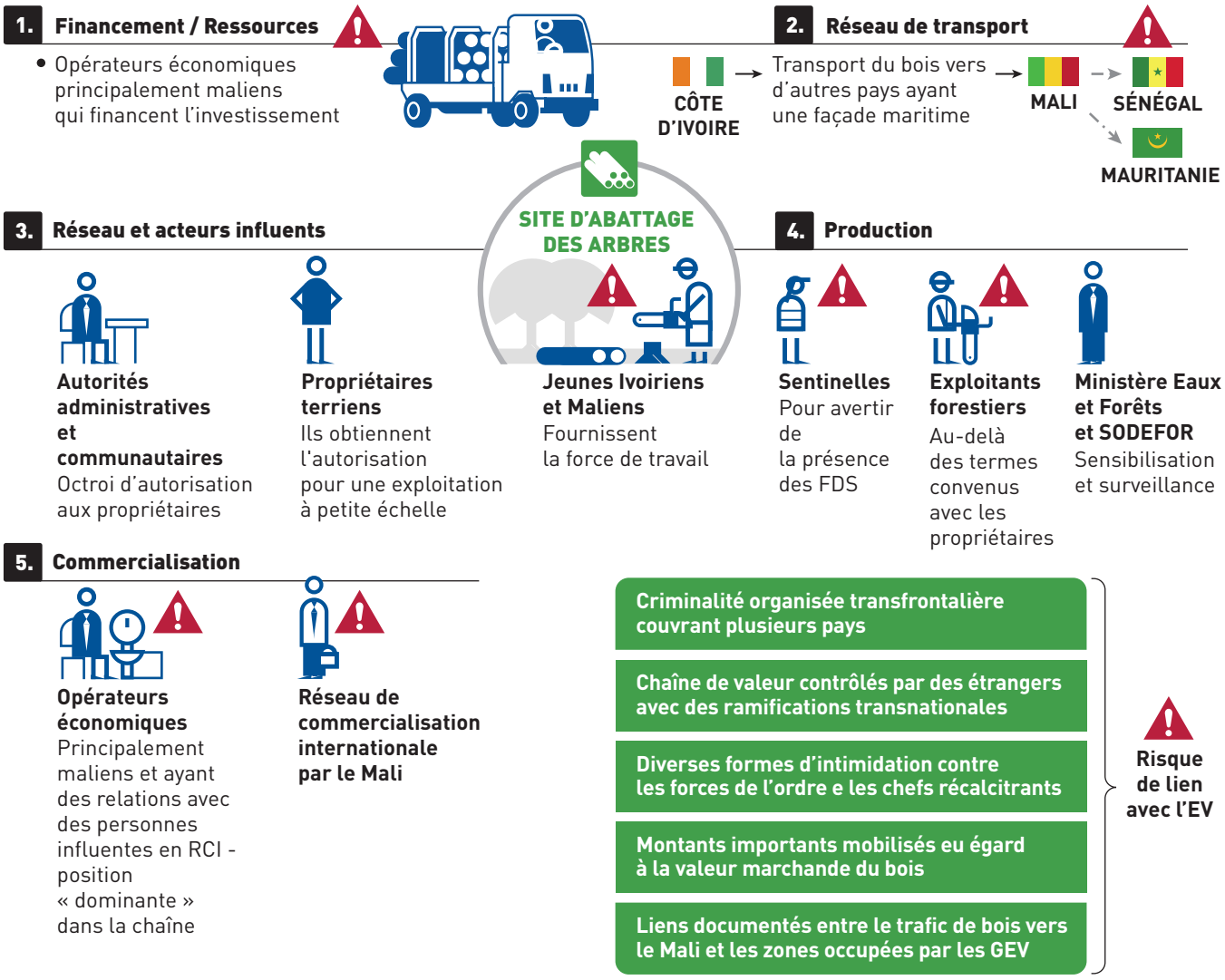

port de Nouakchott (Mauritanie) est utilisé pour l'exportation, même si aucune évidence ne justifie cela.

Au vu de la situation d'occupation d'une partie du territoire malien, il est probable que le trafic international de bois utilise les zones occupées par les GEV pour l'acheminement des convois vers les zones portuaires même si la région du Folon est plus liée, géographiquement, aux zones sous contrôle de l'Etat malien. Cela pourrait se faire en contrepartie d'une sécurisation des convois de transport du bois par les GEV contre rémunération pour sécuriser l'acheminement du bois vers ses ports de destination.

Il faut ajouter à cela, le fait qu'il y ait très peu d'informations précises sur les opérateurs économiques qui investissent dans le trafic de bois et également, sur les destinataires finaux des revenus du trafic de bois au niveau international. Au vu des investissements importants nécessaires pour financer le trafic de bois, des revenus importants qu'ils génèrent et compte tenu du fait que le trafic de bois peut transiter par des zones contrôlées par les GEV, leur implication dans le financement de ce type d'activité très rémunératrice est une forte probabilité. Ce d'autant plus que, selon les constats de l'étude, les principaux maillons de la chaîne de valeurs du trafic de bois (financement, transport et commercialisation) sont contrôlés par des étrangers, avec des ramifications transnationales.

Au vu de ces constats, l'étude conclut qu'il y a un risque que certains maillons de la chaîne de valeur du trafic de bois dans le Folon servent au financement des GEV.

Un espace vert sur la route de Leleh, dans la sous-préfecture de Kimbirila-Nord, symbolisant l'importance de la préservation de l'environnement.

Le tableau sur la page précédente résume la situation du trafic de bois.

4.3.2.2. Vol de bétail

Concernant le vol de bétail dans le Folon, l'étude juge qu'il existe **un risque de lien avec le financement** de l'extrémisme violent.

Il y a plusieurs études documentées [24] sur le lien entre le vol de bétail au nord de la RCI et l'EV à travers l'organisation des vols et le processus de commercialisation. En effet, ces études ont montré que les GEV organisent le vol de bétail à travers le vol direct, le racket de bétail ou le racket contre protection, et sont impliqués dans le rachat et la revente du bétail volé dans le nord de la RCI (nord-est).

Plusieurs constats effectués lors de l'étude présentent des caractéristiques similaires. En effet, il y a des intermédiaires « opaques » qui semblent organiser tout ce processus avec des relais transfrontaliers. Le vol de bétail s'inscrit dans un réseau de commercialisation international avéré vers le Mali.

On note également l'ampleur du phénomène et partant, l'importance des revenus générés. Plusieurs interlocuteurs ont fait cas d'une baisse des vols de grande envergure (vols de troupeaux entier). Cela peut être lié aux investissements salutaires du Gouvernement et de ses partenaires au développement en matière de sensibilisation et du renforcement de la résilience communautaire face à l'EV. Cette intervention est couplée au déploiement des forces de l'ordre (Police de proximité, Gendarmerie, Groupement Tactique Inter-Armée) conduisant ainsi à une relative réduction des activités illicites. Cependant, on note une recrudescence et une multiplication des vols à petite échelle. L'agrégation de ces vols à petite échelle aboutit à des grandes quantités de bétails volés dans certaines zones et engendre en définitive, des revenus importants pour les auteurs.

> « *Au lieu de vols de troupeau qu'ils appellent les parcs qui constituent un troupeau de cinquante têtes, maintenant on observe des vols de quelques têtes, par agrégation de ces vols, dans le seul département de Kaniasso au cours de l'année 2023, nous on a enregistré 148 têtes de bétails, sans compter les autres départements. 148 bêtes multipliées par 250.000 FCFA, au moins, plus de 30 millions. 30 millions dans un seul département, si on*

[24] William Assanvo, (2023), *Liens entre extrémisme violent et activités illicites en Côte d'Ivoire*. Institut d'études de sécurité (ISS), Août 2023.

Diagramme 7 : vol de bétail dans la région du Folon et liens avec l'EV : Tableau de synthèse

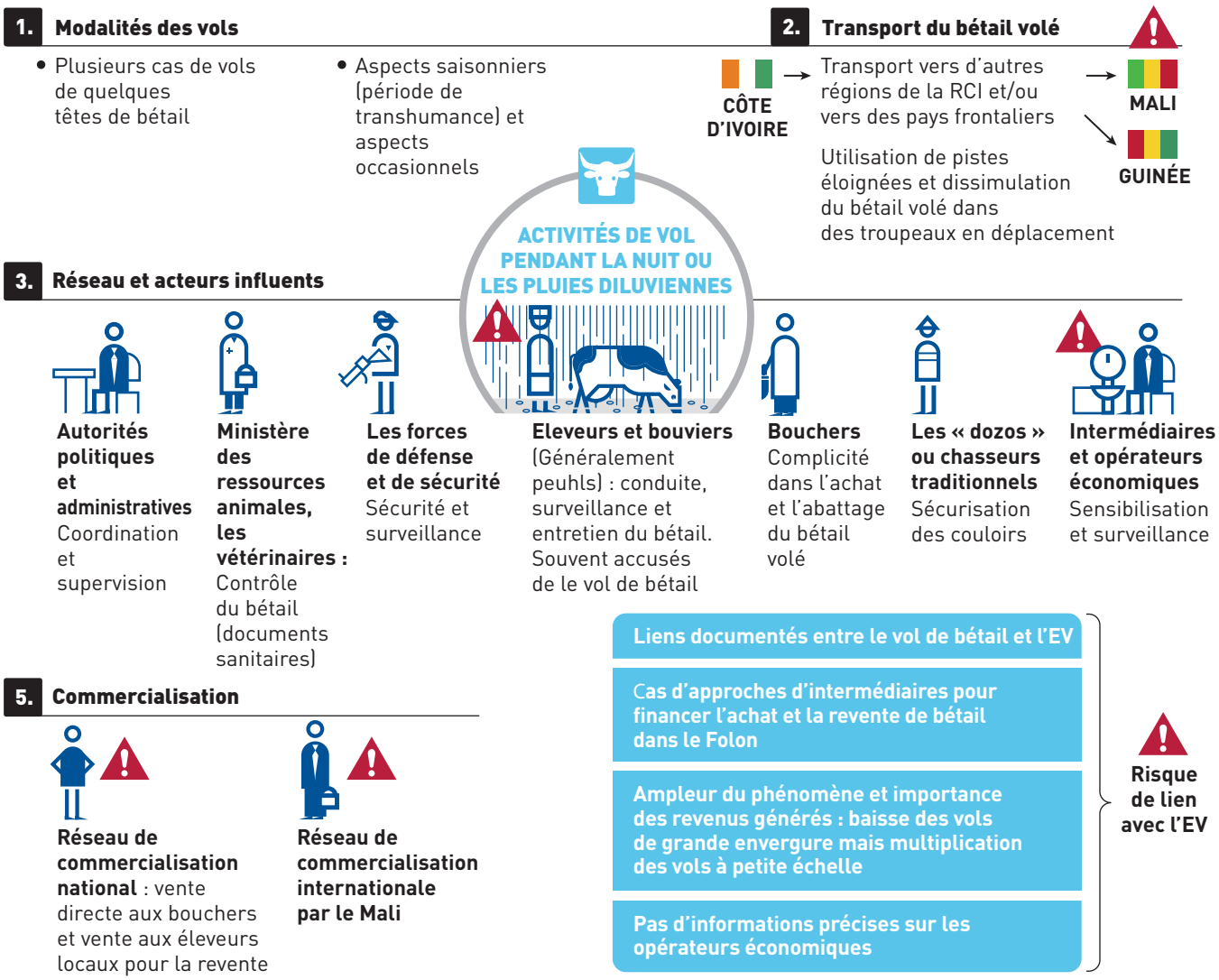

agrège tous les vols des régions. Ça fait un bon paquet d'argent que l'on peut utiliser pour financer ces activités des groupes extrémistes.

INFORMATEUR CLÉ, EXPERT, FOLON, AOÛT 2023

Un autre élément, ce sont les vols occasionnels, ce sont des vols d'une à trois bêtes et donc, ce qui fait que le coût de recherche est très important, ce qui peut freiner les recherches. Mais en agrégation, ces pertes-là, vous allez voir que c'est une quantité importante, c'est déjà bien organisé, bien structuré.

ENQUÊTÉ, FOLON, AOÛT 2023

Il est vrai que la frontière de la région du Folon avec la Mali donne accès à des zones sous contrôle gouvernemental malien, cependant, le mode de déplacement du bétail à pied sur de longues distances ou encore la possibilité d'organiser ce type d'activités à travers les outils de communication et de transferts monétaires font qu'il y a des possibilités d'organiser ce trafic à distance.

Il y a également tout une opacité sur les opérateurs économiques qui financent le rachat du bétail volé et qui bénéficient des revenus issus de la revente. Compte tenu de l'importance des montants générés et du besoin de financement nécessaire pour les GEV, cela peut constituer un risque élevé.

Le vol de bétail, c'est de petit trafic, moi je vois que le vol de bétail, c'est une économie locale, il ne faut pas avoir trop peur de l'économie locale, mais quand ça devient une économie internationale, c'est ce qui fait peur.

Après la période de transhumance, en repartant, ils profitent pour voler, ils traversent des villages, en rentrant, ils volent. C'est un crime organisé par des réseaux très organisés, une branche vraiment très prolongée jusqu'à tel pays à tel pays.

ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, FOLON, AOÛT 2023

Le tableau sur la page précédente résume la situation du vol de bétail.

4.3.2.3. Contrebande de carburant

Des études ont déjà documenté des liens entre la vente de carburant et le financement de l'extrémisme violent [25]. Cependant, ce lien a été établi dans des contextes différents de celui de la région du Folon. En effet, la région du Folon n'a pas connu d'attaques des GEV, les constats n'ont pas mis en évidence des faits avérés de liens ; et également, la façade frontalière de la région du Folon avec le Mali est sous contrôle gouvernemental tandis que la Guinée n'a pas fait l'objet d'attaque des GEV.

A priori, la région du Folon y apparaît plus comme une zone de transit du carburant, en grande quantité, en provenance d'autres régions de la RCI vers le Mali. Cela, par des complicités avec certaines autorités administratives et sécuritaires. Le trafic direct, à partir de la région du Folon, se fait à des échelles plus réduites avec des bidons transportés sur des motos-taxis. Il n'a pas été possible pour l'étude de décrire le réseau de l'autre côté de la frontière notamment au Mali.

Tout un réseau d'acteurs est impliqué dans la contrebande de carburant avec des rôles clairement définis. Il y a particulièrement, les opérateurs économiques, qui sont les principaux acteurs qui contrôlent la chaîne des valeurs vu leur importance dans l'investissement, le financement du transport et de la commercialisation. Les constats effectués indiquent une opacité sur l'identité de ces opérateurs économiques (principalement maliens) qui bénéficient des retombées des revenus générés. A la suite, il y a une multitude d'intermédiaires en charge du transport et de la distribution. Les jeunes des localités sont impliqués dans la distribution et également utilisés comme « indic » des positions des FDS pour faciliter le passage du carburant de contrebande.

Le trafic de carburant apparaît plus comme un trafic organisé transfrontalier avec le Mali et la Guinée. Cependant, son mode opératoire, constaté au cours de l'étude, indique que les fondements d'une criminalité organisée sont en place et peuvent être utilisés par des personnes ayant des desseins inavoués dans un contexte de menace d'extrémisme violent.

4.3.2.4. Contrebande de produits agricoles et phytosanitaires

La mévente des produits agricoles dans le Folon, une aubaine pour le trafic et un risque pour le financement de l'EV.

La région du Folon est une grande zone de production agricole. Les principales spéculations agricoles sont l'anacarde, produit de rente, et un ensemble de produits vivriers tels que le maïs, le riz et le soja. Malheureusement, la région n'arrive pas à tirer le plein de potentiel de la commercialisation de ces produits en raison de l'enclavement inhérent au mauvais état des routes. Cette situation accroit le coût de transport des acheteurs et autres opérateurs intéressés par ces produits. Afin de réduire ces coûts de transactions, les plus téméraires qui arrivent dans les différentes communautés proposent, très souvent, des prix largement en dessous des prix bord-champ indicatifs fixés par l'Etat ou proposent d'acquérir ces biens à des valeurs largement en dessous du prix de marché. Par exemple, alors que le prix bord-champ de l'anacarde pour la campagne 2023 est fixé à 315 FCFA par kilogramme, l'anacarde est acheté aux producteurs des communautés rurales du Folon parfois jusqu'à 100 FCFA le kilogramme, c'est-à-dire moins tiers du prix officiel.

Cette situation offre une opportunité de contrebande aux opérateurs maliens en raison de la proximité frontalière, ouvrant ainsi la voie à tout type d'organisation criminelle comme moyen de mobilisation de ressources. Aussi assiste-t-on à des jeux de pouvoirs dans ce type de commerce de produits, certes licites, mais dont le mode opératoire s'apparente à une criminalité organisée aux ramifications douteuses. Le pouvoir de décision de vendre les produits relève des petits paysans locaux, souvent soumis au diktat de commerçants maliens, difficiles à identifier. Avec l'appui de relais (employés) dans les communautés, ces commerçants maliens viennent acheter ces produits agricoles en Côte d'Ivoire à des prix concurrentiels par rapport à leurs « concurrents » de RCI, mais de nature à leur garantir des marges vraiment très importantes (parfois le double du prix d'achat).

Le manque d'opportunités économiques pour les jeunes et l'insuffisance de crédit aux femmes favorisent leur vulnérabilité face aux bandes criminelles organisées.

Notons que cette activité prospère avec le soutien des communautés productrices de ces produits agricoles. Parfois, ce soutien peut aller jusqu'à la falsification de docu-

[25] Jeannine Ella A. Abatan et William Assanvo (2023), *Liens entre extrémisme violent et activités illicites au Bénin*. Institut d'études de sécurité (ISS), Juin 2023.

Diagramme 8 : contrebande de carburant dans la région du Folon et liens avec l'EV : Tableau de synthèse

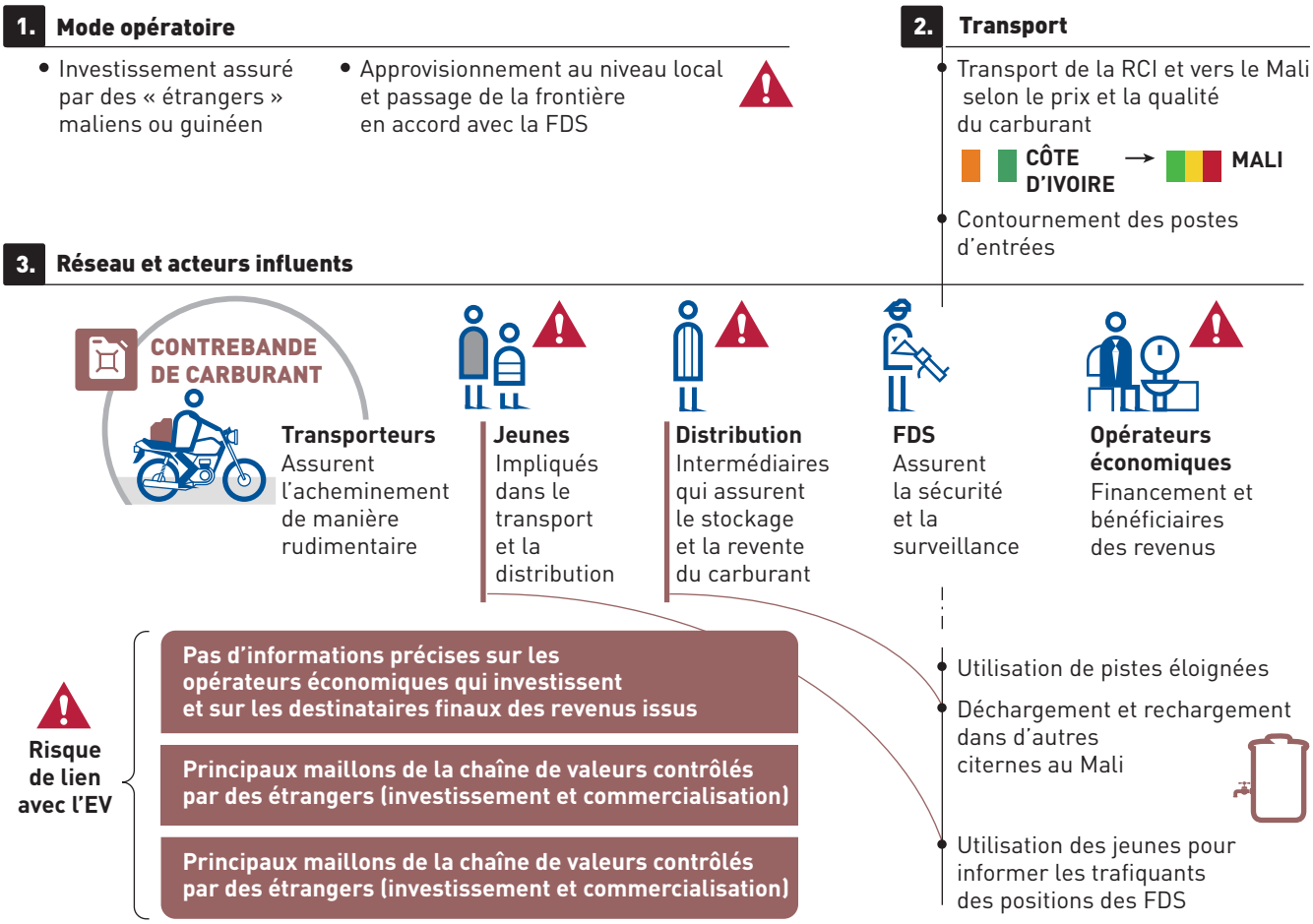

ments administratifs afin de permettre aux contrebandiers maliens d'exercer librement cette activité. A Goulia par exemple, des poursuites judiciaires sont en cours en raison de la falsification des documents de l'Office pour la commercialisation des produits vivriers (OCPV). Ces documents contrefaits sont octroyés aux commerçants maliens par des leaders communautaires pour tromper la vigilance des douanes ivoiriennes. Usant de leur proximité religieuse et culturelle, ces commerçants recrutent souvent leurs relais, acheteurs de produits dans les communautés. Interrogeant un des relais (pisteurs) à Tahara concernant la contrebande de soja, il révèle :

> « *Ils m'envoient 10 millions. Avec 10 millions je peux charger un camion de 30 camions tonnes de soja en payant 300 F/Kg aux paysans. Dans ces 10 millions je ne perçois que 25 F par sac, soit environ 25000 F par chargement de 30 tonnes. Le Soja acheté remonte à Bamako puis revient en Côte d'ivoire pour être écoulé autour 600f F/kg sur le marché de Bouaké.*
>
> JEUNE PISTEUR DE PRODUITS VIVRIERS, FOLON, AOÛT 2023 »

Cette activité qui procède de règles standards de spéculation, reste néanmoins intrigante quant au risque qu'elle pose comme source de financement des mouvements extrémistes violents, ce, pour plusieurs raisons :

- D'une part, le montant mobilisé est suffisamment important pour inciter des organisations criminelles à y avoir recours comme source alternative de financement de leurs activités ; un chargement de 10 millions FCFA pouvant être revendu rapidement à 20 millions de FCFA.
- En outre, un bon nombre d'individus qui s'y adonnent peuvent être difficilement identifiés. Selon notre interlocuteur : « *Je ne les connais pas. Il reste au Mali. Il m'envoie l'argent et moi je me contente de charger le camion qu'ils récupèrent de l'autre côté de la frontière* ».
- Enfin, le recours à un mécanisme de contrôle de leur relais par un système de récompense (un salaire de 25.000 FCFA, dans un contexte de précarité des jeunes et de sanctions (menaces verbales, menaces de représailles) : « *Quand ils m'envoient l'argent, je ne peux pas dormir, ils passent leur temps à m'appeler, à me menacer jusqu'à ce que le camion arrive à destination* ».

Rappelons que même si les douanes ivoiriennes luttent férocement contre ce type de trafic de produits agricoles, eu égard aux nombreuses saisies opérées par les douanes dans la région, cette activité illicite se nourrit surtout de la vulnérabilité des jeunes, de la porosité des frontières avec son corolaire de nombreuses voies de contournement des postes de contrôle et de l'indélicatesse de quelques agents des forces de défenses et de sécurité (racket).

Un autre élément subséquent du trafic de produits agricoles est le trafic de produits phytosanitaires. Ces produits phytosanitaires, largement demandés pour les activités agricoles et agropastorales, ne sont pas disponibles en quantité suffisante pour répondre à une demande croissante d'intrants dans la région. Ce rationnement du marché des intrants dans la région du Folon est imputable aux routes et autres pistes rurales difficilement praticables. Cette demande non satisfaite crée donc des opportunités de contrebande entre la région du Folon, le Mali et la Guinée. Quoique ces produits soient de qualité altérée, leur contrebande est susceptible d'ouvrir des brèches pour le financement de l'extrémisme violent en raison des nombreux passeurs/conducteurs de moto-taxis.

« *Les passeurs sont un facteur de risque puisque ce qui importe chez eux c'est l'argent.*

LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023 »

Par ailleurs, l'on note aussi la prolifération d'un ensemble de trafic de tous ordres, allant du trafic de drogues et autres isotropes aux produits de consommation courante tels que le lait, le sucre, le thé, etc. Ces différentes activités susceptibles de financer l'EV, prospèrent grâce à la vulnérabilité économique des jeunes et des femmes.

Par exemple, à Tahara, exerçant le commerce transfrontalier du sucre, une femme s'est vu proposer un prêt pour renforcer son commerce sans qu'elle ne connaisse l'identité, encore moins les motivations réelles de son bienfaiteur. Ces femmes qui ont un accès limité au crédit, apparaissent donc comme des poches de vulnérabilité que peuvent exploiter des GEV pour mobiliser des ressources financières plus importantes. Cette vulnérabilité les expose davantage pour le trafic de produits illicites à grande valeur ajoutée pour des bandes de crimes organisés. Les propos d'un membre de l'association des commerçants à Tahara révèlent :

« *...Un jour, ils ont pris ma femme, c'était la police des stupéfiants, ils appellent ça anti-drogue, donc la police anti-drogue a pris ma femme mais moi je n'ai pas dit si ma femme a vendu drogue ou bien elle n'a pas vendu ; mais comme tout le monde partait négocier, moi aussi je suis allé négocier.*

COMMERÇANT, FOLON, AOÛT 2023 »

4.3.2.5. Conditions favorables

Sur la base des données disponibles, l'étude n'a pas conclu à l'existence de liens avérés entre les activités illicites et l'EV dans la région du Folon. Cependant, l'étude montre qu'il existe des faisceaux d'évidence qui constituent des risques potentiels plus ou moins élevés de lien entre certaines activités et le financement des GEV. L'étude note également que pour toutes ces activités présentant des risques, il y a dans l'environnement socioéconomique de la région du Folon des conditions qui peuvent favoriser ce lien à moyen ou long terme.

« *Ici là ! rien n'est respecté, il y a du désordre. Et ça peut entraîner la sécheresse. En général, ils viennent du Mali, et c'est financé par des Maliens. Mais c'est la corruption, non, moi je dis que c'est la corruption. Parce que les forces de l'ordre n'effectuent pas leur travail. On ne peut pas charger des remorques de bois qui passent, ça ne s'envole pas, ni par avion. Donc les eaux et forêts sont censés jouer votre rôle. Ils ne peuvent pas couper le bois à l'insu des eaux et forêts, ce n'est pas possible.*

LEADER JEUNESSE, FOLON, CONCERNANT LE TRAFIC DE BOIS, AOÛT 2023

La fuite de l'anacarde vers le Mali se fait souvent même tard la nuit hors du village. Le constat est que les personnes qui pratiquent ces achats viennent tous du Mali et ils sont bien riches. C'est la pauvreté qui favorise l'extrémisme violent, les promesses du gouvernement tardent à venir... et si les jeunes peuvent se débrouiller grâce à ces activités-là ! C'est bon.

UN LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023

Les activités illicites sont des facteurs de vulnérabilité. Vulnérabilité dans le sens où les jeunes n'ont pas toujours des opportunités et donc, tout ce qui peut leur permettre de gagner de l'argent c'est le bienvenu. Et donc, tous les acteurs qui viennent, qui leur permettent de gagner de l'argent, ces jeunes s'exposent. En général c'est fait avec les jeunes, ce sont des jeunes qui fournissent la main d'œuvre de bûcheron, c'est des jeunes qui fournissent la main d'œuvre de transport par les tricycles, etc., mais on ne prend pas conscience qu'en faisant cela, on est dans un réseau.

AGENT ADMINISTRATIF À PROPOS DE L'IMPLICATION DES JEUNES DANS LE TRAFIC DE BOIS, FOLON, AOÛT 2023

Pour écouler nos produits d'anacarde, il y a des gens qui viennent du Mali et qui proposent d'acheter le kilo de l'anacarde à 600 FCFA. Mais les transactions se font à partir 4h du matin dans la forêt. Mais ces personnes, on ne sait pas d'où elles viennent exactement, ils peuvent être envoyés par le djihadiste. On sait que c'est risqué, mais c'est la pauvreté qui fait.

UN RESPONSABLE DE GIE, FOLON, AOÛT 2023

Niveau de pauvreté, de chômage et sous-emploi des populations, notamment des jeunes.

La région du Folon est l'une des régions qui a l'indice de pauvreté les plus élevé en RCI . Également, le taux de chômage se situe autour de 30% dans le district . Elle a la plus forte taille moyenne de personnes par ménage (7,9) . Ces données indiquent que la population, et notamment les jeunes, sont dans une situation socioéconomique difficile qui les expose à contribuer et à s'impliquer dans les activités illicites génératrices de revenus substantiels telles que la contrebande de carburant ou encore, le trafic de bois. Pour apporter une réponse à cette situation, le Gouvernement ivoirien a mis en place, en 2022, un programme social consacré à la lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du Nord. Cependant, ce programme est à son démarrage et son impact sur les jeunes de la région n'est pas encore totalement perceptible.

Insuffisance des ressources des régulateurs et des structures de sécurité pour couvrir efficacement toute la région.

L'étude constate que les structures en charge de la régulation des activités économiques dans les différents secteurs (ministères et leurs structures techniques déconcentrées) n'ont pas assez de ressources (humaines, matérielles, logistiques) pour couvrir effacement toute la région du Folon, notamment toutes les pistes de contournement des zones de contrôle avec les pays frontaliers (Mali, Guinée). Ce constat concerne également les forces de défense et de sécurité

Implication des autorités politiques et administratives et même des FDS dans la chaîne des valeurs des activités illicites.

L'étude met en évidence que plusieurs activités illicites sont mises en œuvre avec la participation de certaines autorités politiques et administratives, des leaders communautaires et même des forces de sécurité. Plusieurs cas de complicité avec les personnes qui s'adonnent aux activités illicites ont été constatés.

Faiblesse de la coopération transfrontalière en matière de sensibilisation et de répression des activités illicites.

L'étude note que les structures officielles en charge de la supervision, de la coordination et de la sécurité collaborent très peu sur les questions spécifiques d'activités illicites tout au long de la frontière. Des initiatives communautaires existent et permettent d'obtenir des résultats, mais elles auront un impact plus important si les acteurs institutionnels s'impliquent davantage de manière concertée.

Insuffisance d'informations des populations sur le lien probable entre le vol de bétail et le financement des GEV.

De manière générale, l'étude constate que la plupart des personnes rencontrées reconnaissent facilement l'ampleur du phénomène des activités illicites et ont conscience de l'EV, mais ne font pas immédiatement le lien entre ces activités illicites et la possibilité qu'elles contribuent au financement de l'EV.

Acceptation sociale et tolérance de la communauté vis-à-vis des activités illicites.

La plupart des activités illicites se pratiquent au vu et au su de tout le monde : orpaillage clandestin, trafic de carburant, etc. La principale justification à cette situation indiquée par les personnes interviewées, est le fait que les populations, en général, sont dans une situation économique délétère et utilisent tous les moyens comme stratégie de résilience.

4.4. Approches de résilience communautaire

4.4.1. Renforcement de la collaboration locale sous le leadership du corps préfectoral

Construction d'un sentiment de confiance entre les populations et les FDS à travers les CCM.

Les Cellules Civilo-Militaires (CCM) sont des espaces qui participent à la construction, au renforcement du sentiment de confiance, et de fait, à la construction de la sécurité dans le Folon. Ces espaces regroupent les autorités administratives, les leaders communautaires et les FDS pour échanger sur les facteurs d'amélioration de la cohabitation et de la collaboration entre les FDS et les populations, notamment sur les mésententes causées par les contrôles sur les routes et dans les marchés. Dans leurs activités, les CCM ont l'appui du projet R4P, qui intervient pour sensibiliser les parties prenantes et favoriser la cohésion. Comme dans la localité de Goueya où le projet a organisé une marche de cohésion pour rapprocher les populations des FDS, par la compréhension des missions des composantes des FDS.

Sous le leadership du corps préfectoral, l'on note également une nette amélioration de la collaboration entre les services déconcentrés de l'administration et les communautés locales, marquant ainsi un rempart important contre la prolifération des activités illicites et de l'EV. Cette synergie d'actions permet de combler l'insuffisance de ressources publiques disponibles dans la fourniture des services publics présents. Par exemple, cette approche a permis à la police des frontières, aux services vétérinaires et agents des Eaux et Forêts d'obtenir des résultats probants contre l'infiltration de personnes suspectes, d'appréhender les contrevenants à la loi sur la transhumance et des trafiquants de bois de vène.

De même, l'étroite collaboration avec la confrérie de chasseurs traditionnels dozos renforce l'efficacité en matière de sécurisation de la région du Folon. Il faut savoir déjà qu'il y a une bonne collaboration qui marche très bien, qui s'est renforcée. Ces chasseurs appuient les FDS et l'administration publique exerçant dans la région. Chaque fois qu'il y a un cas suspect, les dozos alertent les FDS, transmettent les informations aux FDS qui engagent la procédure en la matière.

Des actions de sensibilisation sont également menées par les organisations de la société civile telles que le RECOSEFCI visant à amener les populations à communiquer avec les autorités administratives, les membres de la société civile, les forces de défense et sécurité sur des signes et faits inhabituels pour mieux faire face à la menace de l'EV. Par ailleurs, l'implication des communautés dans les messages diffusés par les radios locales sont également des approches de renforcement de la cohésion autour de la question de l'EV.

> « *J'ai mes propres agents de renseignements dans la communauté qui nous alertent dès qu'il y a quelque chose.*
> AGENT DE SÉCURITÉ, FOLON, AOÛT 2023

> *Une personne qu'on n'a jamais vue dans le village ou dans la mosquée, on le signale auprès des FDS, le président des jeunes et le chef de village.*
> LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023 »

4.4.2. Autorités coutumières et jeunes, agents de veille contre la prolifération des activités illicites et l'EV

Actions de prévention de l'expansion de l'idéologie de l'EV

Contrôle communautaire de proximité et collaboration avec les autorités administratives et FDS.

Le contrôle dans les localités par les membres de la communauté locale constitue un moyen de faire face à la menace de l'extrémisme violent. Les populations ont comme consigne de déclarer tout étranger qu'ils hébergent et de transmettre les informations relatives à des personnes ou situations suspectes, nouvelles aux leaders communautaires, aux autorités administratives et aux FDS. Cette manière de procéder participe à la construction collective de la sécurité. Cette veille prend diverses formes dont les campagnes de sensibilisation dans les mosquées et la tenue régulière des réunions. Toutes choses qui concourent à maintenir la population en alerte face à la menace djihadiste.

La communication ciblée de proximité par les leaders communautaires : les grins et kiosques à café comme espaces de sensibilisation des jeunes face à l'extrémisme violent.

Les grins et les kiosques à café sont des espaces de socialisation où les jeunes interagissent pour échanger sur la question de l'EV et les bonnes pratiques à adopter pour faire face à la menace. Et dans leur message de sensibilisation, les leaders incitent les jeunes à donner des informations et à dénoncer les cas inhabituels et suspects aux autorités administratives, aux leaders communautaires et aux FDS, pour construire ensemble la sécurité. Au niveau des leaders communautaires, il y a un système d'alerte qui est mis en place où on observe quotidiennement et, à ce niveau, on essaie d'identifier les risques. Cependant, il n'y a pas d'initiative féminine vraiment bien ancrée, elles se noient dans ce que fait la communauté.

Surveillance et interdiction des signes religieux de promotion de l'idéologie d'extrémisme violent par les leaders religieux dans les mosquées locales.

Les mosquées et les moments de prêches constituent des espaces et canaux de communication sur l'extrémisme violent. Aussi, les leaders interviennent pour le contrôle et la surveil-

lance des idéologies religieuses qui accompagnent des projets de constructions de mosquées et de dons, et invitent les populations à mettre en avant les questions sécuritaires face au risque d'instrumentalisation de la religion et aux dons à caractères religieux.

Des initiatives de lutte contre les activités illicites

Un Comité inter-frontalier ivoiro-malien de jeunes pour la résolution des cas de vol de bétail.

Face à l'absence de la diplomatie transfrontalière locale formelle, les communautés frontalières de Goueya et Manhadian-sokourani ont fait appel à la proximité coutumière et religieuse pour lancer un cadre local de régulation du vol de bétail avec les villages maliens frontaliers de la RCI. Au cœur de cette démarche impulsée par les leaders communautaires, les jeunes se positionnement comme les acteurs clés de succès en multipliant les rencontres pour briser la méfiance qui prévalait le long de la frontière. Cette initiative a permis de retrouver, par la négociation dans certains cas, le bétail volé de part et d'autre de la frontière.

Les dozos : des acteurs locaux clés dans la surveillance et le contrôle de l'activité de transhumance.

La transhumance est perçue comme une activité, facteur de menace, en raison des moyens de contrôle et d'identification insuffisants, et du système de tutorat. Selon les personnes rencontrées lorsque les transhumants viennent, ils sont installés dans les forêts et utilisent des pistes éloignées et peu fréquentées, ce qui rend difficile le contrôle de leurs identités et de leurs activités. Les dozos sont les acteurs, qui arrivent à sillonner les endroits reculés afin d'assurer la sécurité par le contrôle des actions de ces transhumants. Les dozos font des patrouilles, souvent, à la suite d'informations relatives à la présence d'individus suspects dans des zones éloignées pour mener des investigations et prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la localité. Dans leurs activités de sécurisation, les dozos sont en communication, via des appels téléphoniques, une plateforme WhatsApp où ils peuvent échanger, s'informer et collaborer.

Des acteurs de la société civile locale impliqués dans la lutte contre le trafic de bois.

Des acteurs de la société civile locale sont impliqués dans lutte contre le trafic de bois. Ils interviennent par des signalisations de camions de bois aux forces de défense et de sécurité pour des saisies et la rédaction de rapport mis à la disposition des autorités administratives. Leurs actions sont motivées par la sauvegarde des ressources naturelles de la localité et une exploitation des ressources naturelles contrôlées, qui bénéficient aux communautés locales. Ces acteurs de la société civile ont des collaborateurs dans les différentes localités, qui les appellent pour signaler des camions de bois, qui viennent nuitamment charger les planches de bois pour aller au Mali.

Encadré 1 : Les jeunes, au cœur du réseau transfrontalier de lutte contre les activités illicites et l'EV dans le Folon

Le réseau transfrontalier de Goueya et de de Fakola est une initiative de résilience communautaire, initiée par des jeunes de Goueya et de Fakola visantà discuter et s'accorder sur des difficultés que les communautés transfrontalières rencontrent, notamment la question du vol récurent de bétail, de motos, la menace des GEV et leur impact sur la cohésion sociale entre la communauté transfrontalière. Elle sert de **cadre de concertation, de réflexion et d'actions pour trouver de façon concertée, des solutions et un ensemble de stratégies pour faire face à ces problèmes**. Le réseau transfrontalier est une initiative portée par les leaders de jeunesse, réunissant les jeunes des communautés des cantons Vandougou (Côte d'Ivoire) et Yorobadougou (Mali), avec l'implication et l'accompagnement des « ainés », des chefs de canton, des chefs de villages, des leaders de communautés, des Dozos, des autorités administratives de la Côte d'Ivoire et du Mali, notamment les Sous-Préfets, ainsi que les forces de défense et de sécurité. Cette initiative communautaire portée par les jeunes puise ses forces dans les liens de parenté, de fraternité qui existent entre ces deux cantons « frères » partageant la même langue et les mêmes cultures. **Les actions du réseau transfrontalier ont permis d'apaiser les tensions et renforcer les liens entre les communautés des localités concernées, par la mise en place de ce cadre de discussion et de résolution des problèmes qui les opposaient et suscitaient la méfiance entre les membres des communautés**, notamment autour des cas de vol de bétail, de motos et divers faits d'insécurité et de conflits. Le réseau a également favorisé la collaboration entre les FDS de Côte d'Ivoire et des forces armées du Mali à travers le partage d'informations dans le cadre d'enquêtes, de faits de vols, d'insécurité et de la menace des GEV.

Fort de ce succès, le réseau bénéficie de l'accompagnement des autorités administratives, notamment des Sous-Préfets des 02 sous-préfectures, pour la réalisation de différentes actions en faveur du renforcement de la cohésion entre les deux cantons. **Le réseau transfrontalier se présente donc comme un cadre d'échanges dynamiques où le partage d'informations participe à la stratégie globale de sécurisation** des deux communautés, faisant de cette initiative un outil de production de réponses communautaires adaptées à la prolifération des activités illicites et à lutte contre l'EV.

5 Synthese et conclusion

La Côte d'Ivoire a subi ses premières d'attaques terroristes en 2016, marquées par les évènements de Grand Bassam. Depuis, la menace s'est focalisée sur les zones frontalières septentrionales dont le point culminant reste les attaques Kafolo et de Téhini. Malgré cette menace, la région Folon semble épargnée eu égard à l'absence d'incidents ou de violence attribués à des groupements extrémistes. Si la région du Folon semble être préservée des GEV, malgré sa proximité avec le Mali, il n'en demeure pas moins que la menace est omniprésente, d'autant plus que l'on note la présence significative d'un ensemble d'activités illicites, susceptibles de fournir les ressources nécessaires au financement de l'EV.

Cette étude s'est attelée à documenter la nature, l'ampleur et l'étendue des activités illicites dans le Folon en mettant en exergue des évidences de lien entre ces deux phénomènes ou en évaluant les risques pour une mobilisation des activités illicites pour l'EV. L'étude s'est appuyée sur la collecte de données qualitatives auprès de différents acteurs dans la région en visitant 2 villes, 4 sous-préfectures et 6 villages. L'on a mené plus de 100 entretiens et discussions de groupes auprès des leaders communautaires, des autorités administratives, des FDS et du secteur privé local.

Les entretiens ont permis dans un premier temps, l'identification des activités illicites, les montants mobilisés, les acteurs impliqués, leur rôle, pouvoir et motivation ; ensuite, l'étude s'est attelée à établir les liens ou le risque du recours à ces activités comme opportunités de financement de l'EV. Dans cette perspective, l'on a appréhendé les facteurs inhibiteurs de la prolifération de ces activités illicites en questionnant l'état de la gouvernance locale, la gestion des ressources naturelles, le rôle des jeunes et des femmes. Par ailleurs, l'étude a mis en évidence des facteurs d'alerte précurseurs d'une implantation subtile de l'idéologie de l'extrémisme violent et de la possibilité de l'exploitation des activités caritatives qui la soutiennent, comme canal de blanchiment d'argent.

Concernant, les activités illicites, l'étude fait clairement la distinction entre activités illégales, entendues ici comme le commerce de produits spécifiquement interdits par la loi et l'économie de produits licites, mais pratiquées en dehors du cadre réglementaire et des procédures en vigueur. Aussi rangeons-nous dans la première catégorie l'exploitation illégale artisanale de l'or, le vol de bétail, le trafic de bois protégé, le trafic de drogue, de médicaments prohibés et les isotropes. Dans la seconde catégorie, l'on fait référence à la contrebande de carburant, de produits phytosanitaires, de produits de consommation courante et de denrées de première nécessité et la contrebande de produits agricoles.

Ainsi, l'étude a pu mettre en évidence des liens entre l'exploitation illégale artisanale de l'or comme une source de financement de l'EV. Les discussions avec les parties prenantes de Leleh où existe une mine en activité, l'on a montré que le pan le plus important de la chaîne de valeur est le financement de l'activité. Ce financement peut prendre deux formes. Dans un premier temps, sous la forme de recrutement et de fourniture d'équipements aux ouvriers. Rappelons que ces jeunes proviennent aussi bien de la communauté qui met à disposition la terre faisant l'objet de l'exploitation, mais aussi du Mali et du Burkina Faso principalement. Deuxièmement, le financement peut prendre la forme d'une entrée dans le capital du concessionnaire de la mine. Enfin, les GEV peuvent chercher à contrôler la commercialisation en fournissant les ressources nécessaires à des agents de la filière pour acheter de l'or pour leur compte.

Tout semble laisser croire que les GEV peuvent contrôler au moins trois maillons de la chaîne : « la production » par la fourniture d'équipements, « la commercialisation » en recrutant et fournissant des ressources à des agents identifiés dans la communauté, et le « management » par l'entrée dans le capital. Cet intérêt des GEV pour les mines se comprend du fait de la valeur intrinsèque de l'or à la fois actif de réserve qui préserve contre l'inflation en raison de sa rareté et de sa stabilité et, intermédiaire des échanges indispensables pour les transactions. De même, la forte valeur de l'or sur le marché international en fait l'un des actifs les plus liquides.

En outre, l'étude révèle un niveau de risque élevé de vol de bétail, de contrebande de bois de vène et de carburant sur le financement de l'EV. Les ressources financières découlant de ces activités illicites, le mode opératoire basé à la fois sur des incitations positives (partage de la rente) et négatives (menaces, recours à la violence), l'existence de réseaux de part et d'autre de la frontière impliquant à la fois les communautés locales et des acteurs étrangers (maliens principalement), difficilement identifiables, pourvoyeurs de capitaux, renforcent l'idée d'un risque élevé d'appropriation de ces formes d'économies souterraines par les GEV pour le financement de leurs opérations.

Le lien entre les activités illicites et EV est d'autant plus fort que divers facteurs concourent à son renforcement.

Marche pour la cohésion impliquant le corps préfectoral, les dozo ; les leaders communautaire les FDS et toute les autres communautés organiser en 2022 par la CCM départemental de Kaniasso.

La faiblesse de la gouvernance locale

Sous cet angle, malgré les nombreux efforts du gouvernement au cours de ces dernières années, la région du Folon demeure l'une des moins dotées en infrastructures socio-économiques de base, ce qui concourt à maintenir les populations dans la pauvreté et, donc, à développer des comportements opportunistes. Par ailleurs, la prévalence de la corruption des forces de défense et de sécurité par l'instauration d'un système de racket est un facteur qui pourrait faciliter la mobilisation de ressources des GEV via l'exploitation d'activités illicites. Enfin, l'absence d'une diplomatie locale active limite la possibilité de contrecarrer les circuits de développement de ces activités de part et d'autre de la frontière. L'étude n'a pas relevé l'existence de cadre, même informel, de collaboration entre les administrations publiques ivoiriennes et maliennes situées de part et d'autre de la frontière.

La gestion des ressources naturelles défaillante

Quoiqu'il existe des cadres de gestion des ressources naturelles tels que les aires de pâturage lors de la période de transhumance ou l'interdiction d'exploitation d'essence de bois protégée, l'insuffisance de l'application de ce cadre pourrait nourrir le développement d'activités illicites en faveur de l'EV. En effet, l'économie locale est basée sur l'exploitation illicite des produits primaires que sont la contrebande de produits agricoles, le vol de bétail et l'exploitation minière artisanale illégale. La gestion transparente et la protection de ces ressources naturelles se heurtent à un ensemble de contraintes. Il s'agit de la porosité des frontières, la proximité religieuse et culturelle des peuples ivoiriens et maliens vivant de part et d'autre de la frontière, les règles coutumières qui gouvernement l'accès à la propriété foncière. Tous ces facteurs limitent la marge de manœuvre des autorités administratives pour réguler ces différents phénomènes.

La vulnérabilité des jeunes et des femmes, des failles susceptibles d'être exploitées pour le financement de l'EV

Dans la construction de la sécurité, les femmes sont en marge des initiatives locales. Elles ne sont donc pas suffisamment informées, n'établissent alors pas de liens directs entre les activités illicites et le financement de l'EV. En outre, elles sont les plus vulnérables parce qu'elles sont celles qui manquent le plus d'opportunités économiques ou de possibilités d'accès au crédit ; cela constitue dès lors une porte d'entrée potentielle des GEV dans la chaine de valeurs des activités illicites.

Quant aux jeunes, en raison également des opportunités économiques limitées dans la région, ils saisissent toute occasion pour améliorer leurs conditions de vie. Ils sont en général fournisseurs de la main d'œuvre pour les activités illicites (bucherons, mineurs, passeurs, pisteurs…) et consommateurs d'isotropes et de drogues. Ils constituent de ce point de vue un facteur de risque pour pénétrer la chaîne d'approvisionnement des activités illicites.

Ces photos ont été prises dans le cadre de l'accompagnement du groupement des femmes de Kimbirila-nord pour la mise en valeur de leur parcelle de riz, sur la parcelle de 1,5 hectares clôturé grâce à l'appui du projet.

Sur cette base, il devient impérieux pour le Gouvernement et ses partenaires tels que le projet R4P de relever un ensemble de défis pour contrer l'expansion de l'EV.

Nécessité du renforcement du cadre de commercialisation des produits agricoles en vue de limiter le trafic de produits agricoles

La commercialisation et le trafic des produits agricoles par des acteurs clés de la chaîne encore méconnus constituent un risque de financement d'activités de réseaux d'acteurs et un défi pour sécurité. Les producteurs se tournent vers les acheteurs qui proposent les meilleurs prix, surtout que la question de l'accessibilité des localités se pose.

Ainsi, ces produits agricoles issus des récoltes sont achetés pour la plupart par des commerçants maliens. Parmi ces commerçants, certains envoient de l'argent, via le mobile money, à des personnes dans les localités visitées, qui ont pour mission de charger les camions de produits, qui seront acheminés vers le Mali, contre une commission, sans toutefois connaitre le partenaire financier qui a envoyé l'argent.

L'urgence de promouvoir des opportunités économiques pour les jeunes et les femmes pour favoriser la mise en œuvre des messages de sensibilisation face à l'extrémisme violent

Les villages frontaliers sont pauvres et vulnérables aux GEV, notamment les jeunes, en l'absence d'opportunités économiques dans ces zones frontalières. Selon les participants à cette étude, la menace de l'EV permet aux populations de ces zones de bénéficier de l'attention de l'Etat. Les besoins d'infrastructures de santé occasionnent le déplacement des populations vers le Mali pour faire face à leurs besoins de santé. Et l'absence du réseau de communication ivoirien limite les communications téléphoniques en cas d'urgence. Ces situations observées constituent des facteurs de vulnérabilité et sont une menace à la construction de la sécurité par toutes les composantes de la communauté.

Le besoin de renforcement de la collaboration entre les FDS et les populations avec les FDS. Les relations de collaboration entre les populations et les FDS dans la construction de la sécurité sont fragilisées par des mécontentements à l'occasion des contrôles sur les routes et leurs présences dites « étouffantes » dans certains espaces. Ces mécontentements constituent des risques dans la communication d'informations par les populations aux FDS.

« *Certaines femmes ont accouché dans les postes. Parce que les FDS les ont arrêtées sous prétexte que la moto n'a pas les pièces complètes.*

LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023 »

6 Recommandation

Les constats effectués par l'étude permettent de formuler les recommandations suivantes à l'attention de l'Etat de Côte d'Ivoire et du projet R4P :

6.1. A l'Etat de Côte d'Ivoire

(i) **Renforcer le cadre de gouvernance et de coopération institutionnelle, juridique, sécuritaire et opérationnelle avec les autorités administratives et sécuritaires transfrontalières sur les activités illicites** : Il est en effet nécessaire que le Gouvernement ivoirien et les pays frontaliers créent des cadres d'échanges en vue de s'informer régulièrement et d'harmoniser et/ou s'accorder sur des dispositions juridiques et des approches sécuritaires spécifiques et adaptées à chaque type d'activité illicite. La Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI) peut être un acteur important à impliquer pour faciliter ces processus ;

(ii) **Créer un cadre de collaboration entre les branches professionnelles des secteurs économiques (exploitation de l'or, filière bois, filière bétail, etc.), de chaque pays, pour créer des synergies et des complémentarités pour la sensibilisation et la répression des activités illicites** : Le succès des actions visant à réduire les activités illicites ne pourra être effectif sans une action forte visant et impliquant les groupements professionnels des secteurs concernés. Cette collaboration pourrait comprendre des réunions d'information et de sensibilisation, des visites d'échanges réguliers, l'identification d'actions conjointes contre les acteurs des activités illicites, la communication et la sensibilisation au sein des membres de chaque branche professionnelle. Ici également, la CNFCI peut être un acteur important à impliquer pour faciliter ces processus ;

(iii) **Intensifier les programmes de développement socioéconomique et surtout d'insertion professionnelle pour renforcer la résilience des populations, notamment les jeunes et les femmes, face à la menace « ambiante » de l'EV dans la région** : Cela permet aux populations et surtout aux jeunes et aux femmes d'avoir accès à des opportunités économiques génératrices de revenu décent ou à des formations professionnelles. C'est une approche plus durable pour réduire leur attrait pour des activités illicites. L'intensification des programmes actuels du Gouvernement devra étendre le nombre de bénéficiaires dans la région et surtout, être mis en œuvre de manière diligente. Cela prend également en compte l'amélioration des infrastructures dans les services sociaux de base (eau, électricité, éducation, santé, communication, internet, pistes rurales, etc.) pour réduire le sentiment d'abandon par l'Etat et renforcer la confiance avec les autorités.

6.2. Au projet R4P (en termes de stratégies d'intervention)

(i) **Renforcer la sensibilisation des communautés avec des approches de communication adaptées au contexte local** notamment sur les dispositions légales concernant les activités illicites, les phénomènes nouveaux, les liens et risques entre les activités illicites et le financement des GEV. Cela pourra se faire, à des périodes adaptées, à travers l'organisation de séances de sensibilisation, des groupes de discussions, des messages en langues locales, y compris les messages de lutte contre la stigmatisation de certaines communautés : peuhls, mianka, etc. Le projet R4P, déjà actif sur ces aspects, devra de plus en plus impliquer des pairs comme relais pour chaque catégorie de cible visée par ces actions communautaires ;

(ii) **Contribuer au renforcement du dialogue et des activités de cohésion entre les communautés locales et les autorités administratives – sécuritaire (y compris les dozos) et entre les communautés transfrontalières.** Ce sont des types d'actions déjà mises en œuvre par le projet R4P, mais elles doivent être poursuivies notamment en impliquant dans chaque localité frontalière les communautés maliennes ou guinéennes et en mettant en avant les liens ethniques, religieux, culturels (entre communautés transfrontalières), y compris les messages de lutte contre la stigmatisation de certaines communautés : peuhls, mianka, etc. Elles pourront prendre plusieurs formes selon l'approche la plus adaptée : (groupe de discussions, activités récréatives, activités sportives, etc.) ;

7 Bibliographie

Assanvo, W. (2021), *Le terrorisme en Côte d'Ivoire ne relève plus seulement d'une menace extérieure*. Institut d'études de sécurité. https://issafrica.org/fr/iss-today/le-terrorisme-en-cote-divoire-ne-releve-plus- seulement-dune-menace-exterieure.

Assanvo, W., Dakono, B., Théroux-Bénoni, L. A., & Maïga, I. (2019), *Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma*. Rapport pour l'Afrique de l'Ouest, 26, 10. https://issafrica.org/fr/iss-today/la-criminalite-organisee-alimente-t-elle-les-groupes-terroristes-dans-le liptako-gourma.

Annette Hubschle, *Terrorist Financing in Southern Africa: Are we making a Mountain out of a Mole Hill ?* ISS, Paper132, January 2007, p. 7.

Brottem, L. (2022), *La menace croissante de l'extrémisme violent en Afrique occidentale côtière*. Centre d'études stratégiques pour l'Afrique. https://africacenter.org/fr/spotlight/la-menace-croissante-de- lextremisme-violent-en-afrique-occidentale-cotiere/.

Cable News Network (CNN) Library, *1998 US Embassies in Africa Bombings Fast Facts* 3 August 2019, http://edition.cnn.com/2013/10/06/world/africa/africa-embassy-bombings-fast-facts/index.html?no- st=9999999999.

Financing of Recruitment for Terrorist Purpose, **FATF**, January 2018; Terrorist Financing in Central and West Africa, FATF/GIABA/GABAC, October 2016.

Leif Brottem (2022), *La menace croissante de l'extrémisme violent en Afrique occidentale côtière.*

R4P (2022), *Comprendre les régions frontalières Nord de la Côte d'Ivoire : analyse de l'économie politique (AEP) de la gouvernance locale dans les zones frontalières du nord de la cote d'Ivoire*. Equal Acces International.

Assanvo, W. (2019), *La criminalité alimente-t-elle les groupes terroristes dans le Liptako-Gourma ?* https://issafrica.org/fr/iss-today/la-criminalite-organisee-alimente-t-elle-les-groupes-terroristes-dans-le liptako-gourma.

Webb, E. (2018), *Wolves In Sheep's Clothing: How Islamist Extremists Exploit The Uk Charitable Sector*, in Centre for Response to Radicalization and Terrorism (CRT), the Henry Jackson Society.

Bricknell, S., R. McCusker, H. Chadwick et D. Rees (2011), *Money laundering and terrorism financing risks to Australian non-profit organizations*, AIC Reports, Research and Public Policy Series 114.

Rudner M. (2010) *Hizbullah Terrorism Finance: Fund-Raising and Money-Laundering*, Studies in Conflict & Terrorism, 33:8, 700-715, DOI: 10.1080/1057610X.2010.494169.

Sites web consultés

https://africacenter.org/fr/spotlight/la-menace-croissante-de-lextremisme-violent-en-afrique-occidentale-cotiere/

https://issafrica.org/fr/iss-today/la-criminalite-organisee-alimente-t-elle-les-groupes-terroristes-dans-le-liptako-gourma

Annexe 1 : Un appel à la vigilance face aux mutations sociales dans le Folon

Un appel à la vigilance face aux vendeurs ambulants de médicaments traditionnels, aux marabouts et autres mendiants. Pour les communautés, c'est un statut de facilitation et d'insertion des groupes extrémistes violents dans le Folon. Ainsi, bien que les activités comme la vente de médicaments traditionnels ne soit pas une activité illicite, sa pratique constitue un moyen potentiel d'entrée des groupes d'extrémisme violent, tout comme le commerce, le transport et la religion peuvent aussi en être la cause. Aussi les populations sont-elles appelées à la vigilance face à ces différents phénomènes. Comme résultats, on assiste régulièrement à des interpellations régulières de personnes suspectent. Par exemple, des personnes ayant des liens supposés avec des groupes extrémistes violents ont été appréhendées entre Leleh et Sanzanou en 2020. En témoigne cet extrait d'entretien :

> « *On a appréhendé des personnes suspectées entre Leleh et Sanzanou en 2020, après investigation il s'est avéré que c'était des GEV par ce que quelque temps après il y a eu des attaques terroristes à Manankoro premier village du Mali. Cette année 2023, on a saisi un terroriste déguisé en féticheur c'est-à-dire vendeur de médicaments traditionnels dans la localité ; il a été remis à la gendarmerie qui, l'a refoulé au Mali.*
>
> LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023 »

Le tutorat comme moyen de pénétration et menace dans le Folon : proximité religieuse, ethnique, culturelle et enjeux économiques.

Le tutorat dans le cadre des activités comme la transhumance, le trafic de produits contrefaits est présenté comme un moyen de pénétration des GEV dans des secteurs d'activités dans le Folon. Selon les personnes rencontrées, ces relations de tutorat impactent les mécanismes de contrôle et d'identification des personnes dans la mesure où les liens de parenté, les liens ethniques, culturels et les gains liés au statut de tuteur ne permettent pas d'aller jusqu'au bout des investigations sur l'identité des acteurs. Le tuteur a tendance à se porter garant, alors que dans ce contexte de menace de GEV, les mesures sont à prendre en amont, et non lorsqu'un problème survient. En fait, ce comportement du tuteur est parfaitement rationnel et opportuniste. **Le tuteur d'un bouvier reçoit en récompense, à la fin la transhumance, deux vaches en rétribution à son service**. En outre, pendant cette période qui marque la fin des activités agricoles, **le propriétaire est bien souvent obligé de subir les coûts d'entretien des bœufs d'attelage**, des sommes qu'il ne peut débourser au cours de cette période de soudure. Par ailleurs, le tuteur détenteur de troupeau, trouve là également, l'occasion de confier ses bêtes à son protégé bouvier, sans en subir les coûts.

> « *Je vous ai dit qu'un jour, je suis resté ici, il y'a 02 personnes qui sont venues payer de l'attiéké 5000 plus du poisson à peu près 10.000, mais séance tenante, j'ai demandé à D de les suivre, il les a suivis mais jusqu'à on va dire la nuit, ils étaient 09, au moment où le cargo quitte à Korhogo pour venir les chercher, ils se sont retrouver à 11 personnes, avec 02 femme dedans mais toutes ces 09 personnes là, ils ont le même schéma L, tous les schémas des portables sont L, les portables qu'on a déverrouillé, tu vois les formations sur le sahel et du coup, on est rentré dans les notes vocales, on a trouvé qu'ils ont en train de communiquer en langue zamanaman, on est allé chez le responsable des Zamanaman, lui il a dit ah, ça là, le monsieur dit que les autres sont sur des mots pour venir, dès qu'ils rentrent, ils n'ont qu'à commencer à frapper. Là c'était une attaque...Ça, cette tentative, c'était en 2019... Donc ils se sont transformés en chose...comme s'ils vendaient les médicaments 50, 50 voilà, mais toi un vendeur de médicament 50, 50 on va trouver au moins 01 million, 01 million et quelque accroché en bas de ton collant où c'est du scotch qui est dessus.... Moi je pense que les rentrées des gens, il y a au moins la naïveté de nos populations, moi personnellement, je ne pas avoir un étranger chez moi sans que je ne déclare aux autorités, là, ça leur fait mal. Ce jour-là, quand on a pris ces personnes-là, le chef de canton était venu dire aux gendarmes, non, non, non, ce sont mes étrangers de l'année passée. Moi-même je suis venue dire, je dis le vieux que je ne suis pas c'accord, l'année passée, ils sont venus dans une consigne claire mais cette année, autre consigne, puisqu'il y a les menaces, laissons les gendarmes faire leur travail d'abord, la gendarmerie a fait son travail mais quand lui-même il a vu les images, il était perturbé.*
>
> INFORMATEUR CLÉ, FOLON, AOÛT 2023 »

La communauté Mianka : Entre autarcie et méfiance des communautés locales

La communauté mianka constitue une population qui vit originairement dans le sud-est du Mali, notamment dans la localité de Koutchala, une localité qui fait frontière avec le Burkina-Faso. Les Mianka forment, dans les Cercles de Koutiala et de San, un rameau sénoufo résultant de l'expansion de ce dernier peuple vers le nord.

Les informations font état de l'arrivée de nombreux migrants mianka dans des localités de la région du Folon (Sambadougou, Sokoro, Madina, Kehi). Ils installent généralement leur campement dans les forêts environnantes des villages avec leurs familles. Il ressort des entretiens qu'ils obtiennent l'autorisation des autorités villageoises pour s'installer, en petit nombre, dans les forêts. Cependant, une fois installés, d'autres vagues de ménages viennent également s'installer. De manière générale, ils ont des ménages de grande taille (10 à 20 personnes) ; de ce fait, dans des délais très courts, leurs campements deviennent très peuplés. Ils vivent quasiment en autarcie et principalement des activités agricoles (culture du coton et du maïs).

Structurellement indépendants les uns des autres, ils sont liés, voire soudés, par la dimension communautaire, source d'une forte solidarité et de relations fonctionnelles multiples facilitées par une culture et des objectifs communs : maintenir le rapport à l'origine et ne pas investir dans le milieu d'accueil. L'entretien avec cette communauté laisse entrevoir qu'elle est très bien informée du phénomène terroriste au Mali et au Burkina Faso : *« On est beaucoup informé du terrorisme au Mali et au Burkina Faso »*.

De l'avis des répondants, les migrants mianka n'investissent pas dans le milieu d'accueil, ne participent pas aux processus de développement du village d'accueil et il y a toujours un retour à l'origine des biens matériels et financier acquis. Également, du fait de l'importance de la taille de leur communauté, qu'ils évoluent de façon isolée ou en autarcie avec très peu de relation sociale avec le reste de la communauté d'accueil, ils sont ainsi accusés de ne pas respecter les normes à respecter pour s'installer dans une communauté étrangère. *« On a informé les mianka de déclarer tous les étrangers ; sinon le jour on perçoit un étranger non déclaré, on va les chasser et brûler le campement en question »*.

Leader communautaire, Folon, Août 2023

Tous ces faits créent **de la méfiance et de la suspicion, vis-à-vis des mianka, dans un contexte d'appréhension de l'EV**. Les informations collectées par le biais des populations autochtones révèlent ainsi que certains villages refusent de cohabiter avec les mianka. *« Quand ils viennent, ils sont dans la brousse et coupent tous les contacts avec le village…on ne sait pas ce qu'ils font là-bas et le lien qu'ils peuvent avoir avec l'extrémisme violent. Ils sont beaucoup par famille. Tout ce qu'on sait d'eux, c'est que ce sont des grands cultivateurs…mais là encore on ne sait pas où va le revenu de leur activité »*.

LEADER COMMUNAUTAIRE, FOLON, AOÛT 2023

L'organisation de cette communauté Mianka (population en grand nombre, vie en autarcie, pas de participation à la vie de la société d'accueil, absence d'information sur les revenus qu'ils gagnent, transfert au Mali des trois-quarts des revenus issus de leurs activités), la position géographique de leur origine au Mali et le fait qu'ils affirment être informés de la présence des GEV au Mali et au Burkina-Faso, permet d'objectiver l'hypothèse selon laquelle la structuration de la communauté mianka suscite des inquiétudes des autochtones concernant le risque d'établissement de lien avec les GEV.

Ce produit de recherche a été rendu possible grâce au soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), dans le cadre de l'accord de coopération de l'USAID n° 72062421CA00002. Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).
Abidjan Cocody 2 Plateaux ENA St Jacques

ISBN 978-1-964458-22-9